



Organisation  
 des Nations Unies  
 pour l'éducation,  
 la science et la culture



# **PROGRAMME ADDITIONNEL COMPLEMENTAIRE (CAP) DU 35 C/5**

**2010-2011**

## PRÉAMBULE

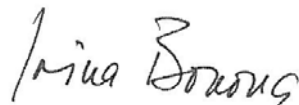
Instaurer la paix dans l'esprit des hommes et des femmes en promouvant l'éducation, la science, la culture et la communication, tel est le principal objectif de notre Organisation, fondée il y a plus de 60 ans, et qui exerce aussi bien les fonctions d'un organisme de normalisation, que celles d'un centre d'échange ou d'un laboratoire d'idées. Grâce à ses compétences et à son expérience, l'UNESCO est naturellement en mesure de relever les défis complexes de notre temps de façon constructive et pertinente. Cette expérience même s'est avérée vitale pour assurer un développement durable sur bien des fronts - environnemental, social, humanitaire, culturel et éthique.

Les besoins dans les domaines de compétence de l'UNESCO dépassent cependant les ressources qui lui sont fournies sous la forme des contributions statutaires des États membres. Le Programme additionnel complémentaire (CAP) répond à ce besoin. Le premier CAP biennal remonte à 2008. Ce cadre a pour but d'améliorer la planification et la prévisibilité des contributions volontaires fournies par nos donateurs et partenaires, et d'harmoniser pleinement l'utilisation de ces fonds avec les activités du Programme régulier financé par nos États membres. Le CAP répond également à une double nécessité, à savoir accroître l'efficacité et la transparence de l'exécution, et rendre la communication plus claire et cohérente dans les domaines pour lesquels nous recherchons des partenariats susceptibles d'accroître l'impact de nos programmes. En tant que véhicule permettant à nos donateurs et à nos partenaires d'harmoniser les programmes et projets proposés avec leurs propres politiques et priorités, le CAP est devenu le principal outil dont dispose l'UNESCO pour mobiliser des ressources.

Le CAP actuel présente les domaines thématiques qui viendront renforcer les priorités de notre plan de travail pour 2010-2011. C'est avant tout un espace de dialogue sur les moyens d'atteindre des objectifs stratégiques communs. Je vous invite à participer activement à ce processus et espère que les programmes et projets proposés vous aideront à préciser les modalités de votre collaboration avec l'UNESCO et nos autres partenaires.

Je suis personnellement résolue à renforcer et développer les partenariats de l'UNESCO dans le cadre du CAP et espère participer autant que possible aux prochaines réunions avec nos partenaires et donateurs, afin de donner forme à cette coopération.

Nous nous réjouissons fort à la perspective de transformer notre vision en une réalité avec nos partenaires, et je suis convaincue que notre union fera notre force.



Irina Bokova,  
Directrice générale

## **POURQUOI SOUTENIR L'UNESCO?**

Investir dans nos économies ne suffit plus. Pour préserver un équilibre global où nos systèmes puissent survivre, nous devons, beaucoup plus qu'auparavant, voir dans l'éducation, la science, la culture et la communication, de nouveaux domaines dans lesquels investir. Tous les acteurs économiques sont de plus en plus censés contribuer de façon dynamique à ce développement, et prendre volontairement des mesures visibles en vue d'assumer une responsabilité sociale globale.

Capable de respecter l'histoire et le contexte locaux tout en prenant en compte les facteurs humains, sociaux et environnementaux, l'UNESCO est mieux placée que quiconque pour mobiliser des ressources en faveur d'une action à plus grande échelle. Plus de 60 ans « d'enseignements tirés de son expérience » l'ont aidée à avoir une connaissance unique des différents pays et à jouer un rôle de catalyseur de la coopération et du renforcement des capacités dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication/information, et ce à l'échelon mondial. L'UNESCO n'épargne aucun effort pour conserver cet avantage.

“Penser globalement, agir localement”. Ce mot d'ordre vaut pour chaque action de l'UNESCO. La connaissance du contexte international et local et l'aptitude à tirer parti de son expérience sont des facteurs clés du succès d'un projet. Ces qualités sont indispensables pour envoyer des professionnels appropriés là où l'on a besoin de compétences et d'une assistance spécialisées. L'UNESCO bénéficie d'une expérience unique pour ce qui est d'exécuter des projets dans le monde entier, soutenir des initiatives globales telles que celle en faveur de l'éducation en Afrique, promouvoir la biodiversité et préserver la diversité culturelle, pour ne citer que quelques-uns des domaines thématiques appelant une action collective plus intensive.

Toutefois, si l'UNESCO est capable d'exécuter des programmes avec autant de succès, c'est grâce à un réseau mondial de relations multiformes et en plein essor. Par ses contacts avec ses partenaires, 193 États membres, plus de 50 Bureaux hors Siège et un grand nombre d'instituts et de centres spécialisés situés dans le monde entier, sans oublier des réseaux informels avec des décideurs, des organisations internationales, des scientifiques, des intellectuels et la société civile, l'UNESCO a un impact réel sur la vie des gens. L'existence de ces réseaux bien développés ajoutée à sa longue expérience font de l'Organisation une référence mondiale pour ce qui est d'exécuter des programmes dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information. C'est également ce qui fait d'elle un partenaire légitime et fiable pour réaliser des programmes à l'échelle régionale et nationale.

Pour jouer ce rôle essentiel de façon adéquate et aider ses États membres, l'UNESCO doit non seulement être très performante, mais aussi mobiliser un financement ambitieux. Sa capacité d'exécution dépend d'une coopération accrue avec les donateurs et les partenaires pour maximiser l'impact des programmes. Les partenariats et les alliances jouent un rôle précieux dans l'action et les progrès de l'UNESCO. Votre appui à nos programmes nous aidera à faire appel aux savoir-faire appropriés, à assurer la réalisation d'objectifs ambitieux et à répondre aux besoins et aux attentes de ceux qui nécessitent notre aide.

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le principe de l'UNESCO "penser globalement, agir localement" se traduit en diverses propositions présentées par domaine thématique dans le 35 C/5 CAP. Le CAP énonce les importantes mesures à prendre pour renforcer l'impact des activités de l'UNESCO en faveur de ses États membres, ainsi que les défis à relever ce faisant. Il constitue un outil majeur de programmation et de mobilisation. C'est dans le cadre du CAP que l'UNESCO inscrit les activités qui renforcent les résultats et les effets des activités de son Programme ordinaire. Une fois les financements affectés, le CAP constituera également un moyen important d'assurer le suivi du volume de ressources mobilisées.

Le CAP fait partie d'un processus relativement nouveau et rapide. C'est la deuxième fois qu'un cadre de planification de ce genre axé sur l'obtention de résultats est établi. Le dialogue entre l'UNESCO et ses partenaires au sujet de ce processus est essentiel pour tirer des enseignements et les appliquer afin d'améliorer la performance de l'Organisation à l'avenir.

Les enseignements tirés du premier CAP (2008-2009) nous amènent à proposer une approche thématique globale qui a pour but de mettre en lumière les priorités absolues ainsi que les atouts cumulés des cinq principaux domaines d'activité de l'UNESCO. Il s'agit avant tout d'élaborer des programmes à grande échelle comprenant les divers projets proposés par les services de l'Organisation, en suivant une approche à partir de la base. Cette concentration des programmes assure une plus grande transparence et devrait également permettre aux partenaires de l'UNESCO de se faire plus facilement une idée d'ensemble du programme d'activités proposé par l'Organisation.

Tous les descriptifs de projet extrabudgétaires du CAP ont été sélectionnés selon qu'ils renforcent ou complètent le Programme régulier tant qualitativement que quantitativement. Pour la même raison, la planification des descriptifs de projets extrabudgétaires et des activités du Programme régulier ont été étroitement intégrées. Le CAP est le fruit de consultations poussées avec les parties prenantes de l'UNESCO aussi nombreuses que diverses. Il convient également de souligner qu'il y a eu un dialogue riche et approfondi au sein de l'UNESCO, entre le Siège, les Bureaux hors Siège et des instituts sur chaque domaine thématique pour faire en sorte que les besoins et les priorités soient pleinement pris en compte.

Les résultats de cette approche à partir de la base sont synthétisés aux chapitres suivants couvrant chacun des cinq domaines d'activité majeurs de l'Organisation ainsi que les Programmes intersectoriels. On y trouvera une description des fonctions de base et des avantages comparatifs de l'UNESCO, des principaux problèmes auxquels elle entend s'attaquer en 2010-2011, et des opportunités futures, ainsi qu'une brève description des domaines thématiques pour lesquels des ressources supplémentaires sont recherchées. Les domaines thématiques présentés donnent un aperçu des activités de l'Organisation dans chacun de ses domaines de compétence: éducation, sciences naturelles, sciences sociales et humaines, culture, communication et information, toutes activités conformes à l'objectif majeur de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013.

Conformément à nos objectifs de développement approuvés au plan international, nous mettons en lumière deux priorités globales de l'UNESCO, à savoir l'accent mis tout au long de la proposition sur l'Afrique et l'égalité des sexes. Notre ferme soutien dans ces deux domaines reste un élément clé et joue un rôle interdisciplinaire dans nos priorités et notre action. Les autres domaines importants de croissance jugés prioritaires sont la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud et la participation à la programmation conjointe des Nations Unies. Au sujet de cette dernière, les propositions sont basées au niveau des pays et alignées sur les initiatives du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) dans les pays en question,

conformément à notre attachement au principe “Unis dans l’action”.

Le 35 C/5 CAP contient au total 745 descriptifs de propositions pour un financement cible de 808,8 millions de dollars. Le tableau ci-dessous récapitule les descriptifs de projet par domaine d’activité et aire géographique.

Ventilation des descriptifs de projets par domaine d’activité et aire géographique

DOMAINE D’ACTIVITÉ	NOMBRE DE DESCRIPTIFS	MONTANT ESTIMATIF DU FINANCEMENT NÉCESSAIRE	AIRE GÉOGRAPHIQUE						HORS SIÈGE	SIÈGE
			GLOBAL	AFRIQUE	ÉTATS ARABES	ASIE & PACIFIQUE	EUROPE & AMÉR. DU NORD	AMÉRIQUE LATINE & CARAÏBES		
			Millions de \$	Millions de \$	Millions de \$	Millions de \$	Millions de \$	Millions de \$		
ÉDUCATION	181	225,7	24,3	34,7	54,2	11,2	0,1	101,2	199,8	25,9
SCIENCES NATURELLES	105	128,2	56,4	21,8	15,6	22,3	3,1	9	74,3	53,9
SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	39	48,4	9,4	1,9	5	0,9	-	31,2	39,5	8,9
CULTURE	210	170,7	74,8	29	13,9	21,7	7,5	23,8	89,8	80,9
COMMUNICATION ET INFORMATION	65	32,6	10,7	8,9	0,8	2,3	-	9,9	16,9	15,7
PROGRAMMES INTERSECTORIELS	127	178	114,2	15,5	3,4	23,4	1	20,5	57,5	120,5
SOUTIEN AU PROGRAMME	18	25,2	22,4	2,8	-	-	-	-	0,6	24,6
<b>TOTAL</b>	<b>745</b>	<b>80,8</b>	<b>312,2</b>	<b>114,6</b>	<b>92,9</b>	<b>81,8</b>	<b>11,7</b>	<b>195,6</b>	<b>478,4</b>	<b>330,4</b>

\* Le tableau inclut des ajustements apportés en Juillet 2010 aux chiffres pour la Communication et l’Information

La culture et l’éducation sont les domaines d’activité pour lesquels le volume le plus important de fonds extrabudgétaires est actuellement sollicité, et sont suivies par les programmes intersectoriels, les sciences naturelles, la communication et l’information, les sciences sociales et humaines et le soutien au programme. En ce qui concerne la portée des descriptifs proposés, près d’un tiers ont un caractère multirégional ou mondial. La ventilation par régions indique que l’Amérique latine et les Caraïbes sont celles comptant le plus grand nombre de descriptifs de projets, suivies en ordre décroissant par l’Afrique, les pays arabes, l’Asie et le Pacifique, l’Europe et l’Amérique du Nord.

Il importe cependant de signaler que le montant total – 142 millions de dollars- relatif aux descriptifs de projets proposés pour la région Amérique latine et Caraïbes s’applique à des activités autofinancées au Brésil. C’est pourquoi, en dehors de ces dernières, l’Afrique apparaît comme la région où l’UNESCO s’efforce de mobiliser le volume le plus important de ressources additionnelles. Il convient en outre de signaler que les activités ciblées sur des pays africains sont incluses systématiquement dans la majorité des descriptifs de portée multirégionale ou mondiale. Cela montre bien le rang de priorité planétaire attribué à l’Afrique dans les descriptifs proposés par les services de l’UNESCO, tant au Siège qu’en dehors.

La seconde priorité globale de l’UNESCO, l’égalité des sexes, trouve elle aussi de larges échos dans les descriptifs proposés dans le cadre du CAP. Elle figure en effet dans 434 des 745 esquisses proposées. Enfin, 278 descriptifs contribuent à promouvoir la coopération Sud-Sud ou triangulaire.

Tous les détails de la programmation pour chaque activité du CAP sont disponibles en ligne sur le site <http://www.unesco.org/fr/donors> pour faciliter la recherche de chaque donateur et partenaire. Pour chaque activité, la stratégie d'exécution, les résultats escomptés, les indicateurs de performance et les repères correspondants ont été définis.

L'UNESCO est résolue à mettre en place des mécanismes de haut niveau efficaces afin d'assurer une utilisation optimale et une saine gestion des fonds investis dans les projets. Tous les donateurs et partenaires seront régulièrement notifiés conformément à ses modalités et procédures. L'Organisation a l'intention d'établir un lien plus étroit entre la mobilisation des ressources et les stratégies de communication, et elle continue à s'employer activement à améliorer la gestion des contributions volontaires et l'information à leur sujet.

Le CAP sera examiné et mis à jour régulièrement chaque année en réponse aux nouveaux besoins et aux nouvelles possibilités de financement pour rester bien adapté. Les partenaires de l'UNESCO sont encouragés à y voir un outil permettant d'accroître le capital de responsabilité sociale en investissant dans une mondialisation plus humaine, c'est-à-dire fondée sur la diversité culturelle et le dialogue.

## 1. ÉDUCATION

Compte tenu de la priorité absolue accordée à l'Éducation pour tous (EPT), l'UNESCO mène de front son rôle normatif au niveau mondial et son action au niveau national, en jouant un rôle de chef de file à ces deux niveaux dans le domaine de l'éducation et en concentrant son soutien sur les pays qui risquent le plus de ne pas réaliser les objectifs de l'EPT d'ici à 2015.

Dans les pays sur lesquels elle cible son aide, l'UNESCO met l'accent sur l'action technique et consultative en amont, en particulier dans les domaines suivants: 1) alphabétisation; 2) enseignants, 3) enseignement et formation techniques et professionnels, et 4) analyse, planification et gestion de la politique de l'éducation à l'échelle de l'ensemble du secteur. Ce sont là les éléments constitutifs essentiels de l'EPT, reconnus comme les domaines pour lesquels les interventions de l'UNESCO sont le plus nécessaires. Dans le cadre d'une approche systémique du renforcement des capacités, les interventions dans ces quatre domaines sans exception visent avant tout à renforcer les structures institutionnelles, les procédures organisationnelles et les compétences professionnelles nécessaires pour élaborer et planifier des politiques fondées sur des données empiriques, fixer des normes, concevoir des mécanismes d'exécution peu coûteux, garantir la qualité et assurer le suivi de la performance.

Pour permettre une focalisation à la fois sur les programmes et sur les pays, l'UNESCO combine son concours au titre de son programme ordinaire et son assistance extrabudgétaire en faveur d'une vingtaine de pays 'cibles' sélectionnés en fonction des critères suivants : degré de développement, c'est-à-dire Pays moins avancés (PMA), faible indice de développement EPT et statut post-conflit. Ces pays bénéficient d'un budget accru au titre du budget du programme ordinaire, complété par des ressources extrabudgétaires, par exemple suivant la modalité de financement collectif du Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT (CapEPT).

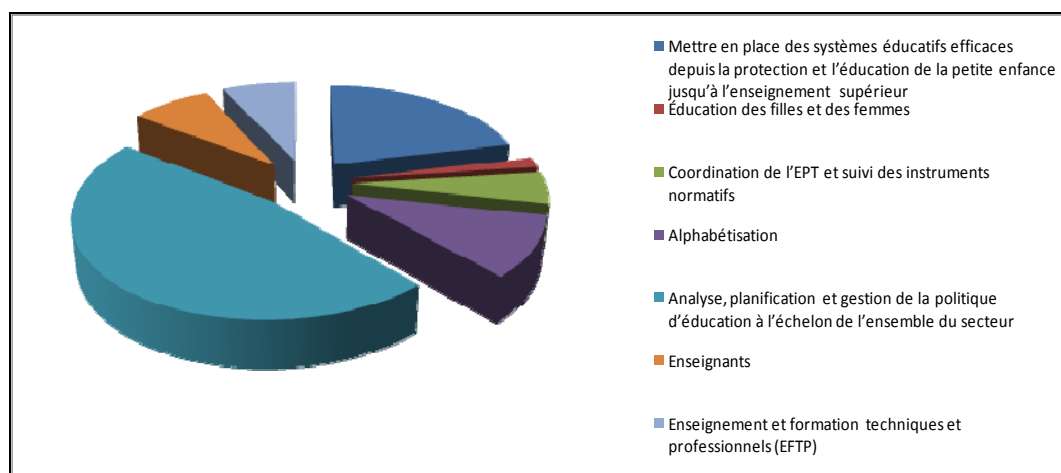
En plus des 20 pays 'cibles', 16 autres pays connaissent de graves problèmes compromettant leurs chances de réaliser les objectifs de l'EPT, et peuvent ainsi prétendre à une assistance ciblée suivant les mêmes critères. Avec un financement additionnel pour ces 16 pays, l'UNESCO sera en mesure d'apporter un soutien à tous les pays du groupe 20+16, dont les deux tiers sont situés en Afrique, notre région prioritaire.

Le programme d'éducation est certes centré sur les quatre domaines thématiques susmentionnés, mais il promeut aussi activement une approche globale du développement de l'éducation. Il s'agit de mettre en place des systèmes éducatifs efficaces depuis l'éducation à la protection de la petite enfance (EPPE) jusqu'à l'enseignement supérieur, et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. De même, l'UNESCO renforcera son action en faveur de l'égalité des sexes en promouvant l'éducation des filles et des femmes et en veillant à ce que les politiques et pratiques d'éducation soient soucieuses d'équité entre les sexes.

Au niveau mondial, l'action de l'UNESCO recoupe les secteurs de l'éducation aussi bien formelle que non formelle, dans le cadre d'un dialogue avec des acteurs des secteurs public et privé ainsi qu'avec la société civile. À cet égard, l'Organisation continue à utiliser sa capacité de rassemblement pour encourager une harmonisation plus poussée des moyens financiers et techniques internationaux et pour encourager un partage des connaissances sur les stratégies novatrices efficaces face aux problèmes relatifs aux principes d'équité et de qualité sur lesquels reposent tous les 6 objectifs de Dakar. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT informe les responsables à tous les niveaux et est au coeur de l'action de sensibilisation en tant que principal document international faisant le point des progrès accomplis dans le sens de l'Éducation pour tous.

L'UNESCO s'efforce également de mobiliser des ressources pour aider les États membres à faire face à des problèmes transversaux, tels que la prévention du VIH et du SIDA ou l'intégration des principes d'éducation au développement durable dans les politiques et plans nationaux (voir section 6 ci-après sur les programmes intersectoriels).

La ventilation thématique du CAP dans le domaine de l'éducation est résumée dans le graphique ci-dessous:



### 1.1 Analyse, planification et gestion de la politique de l'éducation au niveau de l'ensemble du secteur

Dans de nombreux pays, les systèmes centralisés de planification de l'éducation et de prestation des services dans ce domaine sont souvent fondés sur des scénarios inspirés d'un 'monde idéal' plutôt que sur les capacités d'exécution du 'monde réel', ce qui explique que les plans et politiques d'éducation les mieux formulés peuvent souvent rater leur cible.

L'UNESCO reconnaît que les apports de qualité à la planification à l'échelon de l'ensemble du secteur ne peuvent ignorer les incidences opérationnelles. Un appui technique et consultatif en amont va souvent de pair avec des stratégies de renforcement des capacités ciblées, visant essentiellement à renforcer les structures institutionnelles, les procédures organisationnelles et les compétences professionnelles nécessaires pour accomplir des tâches fondamentales comme l'élaboration d'une politique et une planification fondées sur des données empiriques, la fixation de normes, l'élaboration de mécanismes d'exécution économiques, l'assurance de qualité et le suivi de la performance. Des conseils de politique générale et des compétences techniques sont ainsi fournis aux décideurs, aux directeurs de l'éducation et aux responsables de la planification et de la gestion de l'éducation au sein du Ministère de l'Éducation nationale, ainsi qu'au personnel compétent des établissements d'enseignement aux niveaux décentralisés.

L'UNESCO collabore directement avec les États membres à l'analyse sectorielle et à l'établissement de plans stratégiques et opérationnels crédibles en utilisant des outils tels que des systèmes de simulation de politique et d'information de gestion sur l'éducation. À cette fin, les capacités nationales sont renforcées pour recueillir, traiter, analyser et utiliser les données pour le suivi. Parmi les autres domaines dans lesquels une assistance est fournie figurent la planification et la gestion financières, la politique et la gestion du corps enseignant dans le cadre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), la



réforme de l'éducation et enfin, le suivi, l'évaluation et le bilan de l'exécution des plans et des politiques dans le secteur de l'éducation.

Au niveau global, des directives, un kit d'outils et des instruments pratiques ont pour but de faciliter l'appui, au niveau du pays, à la planification de l'éducation nationale et à la gestion du secteur.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre des politiques et des plans à l'échelon de l'ensemble du secteur est de l'ordre de 105 millions de dollars, dont environ 85 millions pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 12 millions pour l'Afrique, 1,2 million pour les États arabes et plus de 1,3 million pour l'Asie et le Pacifique et enfin, 5,5 millions pour des actions menées par l'UNESCO à l'échelon mondial.**

## **1.2 Alphabétisation**

Tout en étant au coeur de l'éducation de base et de l'apprentissage tout au long de la vie, et reconnue comme fondamentale pour améliorer la qualité de vie au niveau individuel et communautaire, l'alphabétisation ne reçoit toujours pas l'attention et les ressources qu'elle mérite au niveau national (on ne lui affecte en effet que 1 % en moyenne des budgets de l'éducation nationale).

Selon le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2010, on compterait actuellement dans le monde 72 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés, et en outre, 759 millions d'adultes, soit 16 % de la population mondiale, qui ne maîtrisent pas les mécanismes de base de l'écriture et de la lecture et échouent à des tests élémentaires d'écriture, de lecture et de calcul (deux-tiers des personnes dans ce cas sont des femmes). Il est donc urgent de s'attaquer aux problèmes consistant à enseigner l'écriture et la lecture par des canaux formels et non formels.

Au titre de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), cadre stratégique mondial décennal (2006-2015) coordonné par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) au titre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA), des mesures ont pour but d'accélérer les activités d'alphabétisation dans les 35 pays connaissant les plus grandes difficultés dans ce domaine. Parmi ceux-ci figurent des pays très peuplés comme le Nigeria et l'Éthiopie en Afrique, le Pakistan et le Bangladesh en Asie, ainsi que l'Égypte et le Maroc dans la région arabe.

L'UNESCO collabore avec ses États membres à un niveau centralisé et décentralisé pour améliorer et renforcer les compétences organisationnelles et professionnelles nécessaires pour planifier, gérer et suivre les programmes d'alphabétisation/éducation non formelle destinés à différents groupes. L'UNESCO veille tout particulièrement à assurer l'équité entre les sexes et à éliminer toutes les formes de discrimination dans l'éducation, en s'appliquant également à promouvoir l'éducation dans les langues locales.

Au niveau mondial, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA, 2003-2012) offre une plate-forme pour promouvoir l'alphabétisation avec pour mot d'ordre 'La liberté par l'alphabétisation'. Ses six domaines d'action clés sont les politiques, les modalités des programmes, le renforcement des capacités, la recherche, la participation communautaire et le suivi/évaluation. Les objectifs fixés pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) sont de mobiliser un engagement plus ferme en faveur de l'alphabétisation, améliorer l'exécution des programmes d'alphabétisation et mobiliser de nouvelles ressources pour l'alphabétisation.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de l'alphabétisation est de l'ordre de 22 millions de dollars, dont 8,9 millions pour les États arabes, 7 millions pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 3,6 millions pour l'Afrique et 2,7 millions pour l'Asie et le Pacifique.**

### **1.3 Enseignants**

Le rôle clé des enseignants pour assurer une éducation de qualité est largement reconnu. Un rapport de McKinsey & Company de 2007 a conclu que l'efficacité des systèmes scolaires dépend de trois facteurs clés : rigueur des procédures de recrutement des enseignants, formation pédagogique permanente bien adaptée et solides structures d'accueil permettant d'assurer l'épanouissement de chaque enfant.

La grave pénurie d'enseignants qualifiés dans les pays en développement a été reconnue comme l'un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015. On estime que dans le monde, soixante-dix-sept pays devront accroître le nombre de leurs enseignants pour réaliser ces objectifs. Les tendances démographiques à la hausse et l'augmentation des taux de scolarisation figurent parmi les principaux facteurs exerçant une pression sur la demande d'enseignants dans les États arabes, en Asie du Sud et de l'Ouest et en Afrique subsaharienne.

Les progrès de l'enseignement primaire universel accroissent également la demande d'enseignants dans les disciplines clés que sont les sciences et les mathématiques dans l'enseignement secondaire, technique et professionnel et dans l'enseignement supérieur, ainsi que dans l'éducation non formelle. La pandémie du VIH/SIDA et les maladies qui en découlent contribuent également à l'absentéisme et à la pénurie d'enseignants.

Dans le monde entier, la profession d'enseignant se heurte à de nouveaux problèmes, liés tout d'abord au statut des enseignants et à leurs mauvaises conditions de travail, autant de facteurs qui influent sur le recrutement et le maintien des enseignants à tous les niveaux et dans toutes les disciplines. La formation des enseignants, en particulier avant emploi mais aussi la formation continue posent un autre problème. Beaucoup de personnes, après y avoir été formées, renoncent au métier d'enseignant. Même chez les autres, les taux de diminution des effectifs sont les plus élevés depuis cinq ans. En conséquence, de nombreux pays en développement recrutent des enseignants qui n'ont pas les aptitudes académiques et professionnelles appropriées. La nécessité d'une réponse immédiate à la demande croissante d'enseignants, les problèmes auxquels ils sont confrontés, à quoi s'ajoute l'avènement de technologies et de modalités nouvelles, comme l'apprentissage libre, l'enseignement à distance, et les technologies de l'information et de la communication sont autant de raisons de réexaminer et d'actualiser la politique de formation des enseignants.

Dans le cadre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) qui couvre une période de dix ans (2006-2015), l'UNESCO adopte une stratégie globale et cohérente, qui porte sur le statut et les conditions de travail des enseignants, la gestion et les structures d'accueil, les politiques de préparation des éducateurs, ainsi que sur leur formation et leur perfectionnement.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre des enseignants est de l'ordre de 17,8 millions de dollars, dont environ 6 millions pour l'Afrique, suivie des États arabes avec 5 millions, l'Asie et le Pacifique avec 3 millions, l'Amérique latine et les Caraïbes avec plus de 2 millions et 1,4 million pour le soutien apporté par l'UNESCO à travers le monde à l'élaboration et à l'exécution de politiques en faveur des enseignants.**

#### **1.4 Enseignement et formation techniques et professionnels**

La combinaison du savoir traditionnel et de compétences professionnelles est de plus en plus considérée comme cruciale pour l'emploi, de meilleures perspectives de carrière, la flexibilité du marché du travail et la productivité de l'économie dans le monde entier. De plus, l'acquisition de compétences vitales joue également un rôle important pour autonomiser les groupes marginalisés en leur offrant des possibilités croissantes d'activités rémunératrices réduisant leur vulnérabilité et leur marginalisation sociale. Dans les pays en transition tout comme dans les pays en développement, il s'agit d'adapter en permanence la formation et les filières débouchant sur l'acquisition de compétences (notamment l'enseignement secondaire, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et les systèmes non formels) aux exigences des économies nationales en mettant l'accent sur la qualité, l'innovation et l'inclusivité. Dans les pays développés, le problème consiste à maintenir l'emploi dans le contexte évolutif d'une économie fondée sur le savoir et la mondialisation. Dans toutes les régions, la mondialisation et les technologies de l'information et de la communication ne font que rendre plus complexes les problèmes auxquels sont confrontés les EFTP.

Les EFTP contribuent de plus en plus à la diversification des filières d'apprentissage aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. De nombreux pays ont utilisé la diversification des filières comme moyen de répondre aux divers besoins d'apprentissage, mais étant donné que dans le monde, beaucoup de gens ne dépassent pas le niveau primaire, il est crucial que l'éducation de base inclue également l'acquisition de compétences pour le monde du travail. L'assistance technique pour la prestation des services d'EFTP et la politique connexe a pour but de :

- ✓ Assurer une expansion équitable des systèmes d'EFTP de façon à atteindre des populations clés (par exemple les femmes et les filles, les ruraux, les pauvres marginalisés des villes), en particulier dans les pays en développement où les effectifs de l'EFTP sont extrêmement faibles.
- ✓ Renforcer les synergies entre l'éducation de base et la prestation d'EFTP dans des contextes d'éducation non formelle et faciliter la reconnaissance officielle des compétences acquises.
- ✓ Améliorer la qualité des EFTP et mieux les adapter aux besoins et aux demandes du marché du travail.
- ✓ Renforcer les systèmes d'EFTP, tout en assurant un passage harmonieux et flexible des EFTP au monde du travail ou à des niveaux d'instruction plus élevés, notamment à une orientation plus académique.
- ✓ Soutenir des mécanismes de financement novateurs des EFTP.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels est de l'ordre de 16,3 millions de dollars, dont plus de 6,6 millions pour l'Afrique, environ 3,7 millions pour les États arabes, 2,7 millions pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un peu moins d'un million pour l'Asie et le Pacifique, et 100 000 pour l'Europe et l'Amérique du Nord. Le montant destiné aux travaux de l'UNESCO en amont à l'échelon mondial est de l'ordre de 2,5 millions de dollars, l'essentiel des travaux portant sur les conseils de politique générale, le renforcement des capacités, la documentation des pratiques exemplaires et la promotion de la coopération Sud-Sud, par des réseaux tels que le Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNESCO-UNEVOC).**

### **1.5 Mettre en place des systèmes d'éducation efficaces depuis l'éducation et la protection de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur**

Dans le cadre de son rôle dans le mouvement Éducation pour Tous, l'UNESCO promeut résolument une approche globale de l'éducation en fournissant des conseils de politique générale et un appui technique, et en facilitant le renforcement des capacités à tous les niveaux d'éducation, de la petite enfance à l'âge adulte. L'Organisation aide les États membres à améliorer leurs politiques et leurs systèmes aux niveaux d'éducation reconnus comme des priorités nationales, depuis l'éducation et la protection de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur et la formation des adultes, et à renforcer les liens entre ces différents niveaux. On s'emploie tout particulièrement à améliorer la qualité de l'éducation et l'accès à celle-ci.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la mise en place de systèmes éducatifs efficaces depuis l'éducation et la protection de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur est de l'ordre de 48,2 millions de dollars, dont 33 millions pour les États arabes, 5,2 millions pour l'Afrique, 2,7 millions pour l'Asie et le Pacifique, près de 2 millions pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et 5,2 millions pour financer l'aide apportée par l'UNESCO à l'échelon mondial dans ce domaine.**

### **1.6 Éducation des filles et des femmes**

Des progrès dans le sens d'une plus grande égalité entre les sexes en matière d'éducation ont été accomplis, en particulier au niveau primaire. Selon le Rapport mondial sur le suivi de l'EPT 2010, l'écart entre les sexes diminue, et l'on a enregistré en particulier une baisse notable, de 58 % à 54 %, du pourcentage de filles parmi les jeunes non scolarisés. Il subsiste cependant des différences marquées entre régions et dans une même région. Les données disponibles montrent que ce sont encore les filles et les femmes d'Afrique subsaharienne, des États arabes et d'Asie du Sud et de l'Ouest qui appellent le plus d'attention, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et à des programmes d'alphabétisation bien conçus, et l'achèvement de ces cycles d'études ou de ces programmes.

Obtenir l'égalité entre les sexes est l'un des principes fondamentaux de toutes les activités relatives à l'éducation. Une importance particulière sera cependant accordée aux six domaines d'intervention du Plan d'action pour l'égalité des sexes 2008-2013, qui inclut l'alphabétisation, les enseignants, le développement des compétences pour le monde du travail, la planification de l'éducation à l'échelon de l'ensemble du secteur, le droit à l'éducation, l'éducation et le VIH/SIDA, ainsi que le contenu de l'éducation et la prestation des services d'enseignement.

Dans le domaine de l'alphabétisation, on peut citer par exemple la promotion de la prise en compte de la parité hommes-femmes dans la planification, la gestion et l'exécution des programmes d'alphabétisation, notamment l'élaboration de politiques et de programmes d'alphabétisation sexospécifiques. De même, à travers l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), l'UNESCO aidera les pays à prendre en compte les considérations d'égalité des genres dans les travaux relatifs aux problèmes des enseignants, parmi lesquels figurent leurs conditions de travail, leur statut, leur gestion et leur formation continue. En outre, il faudra veiller tout particulièrement à assurer un soutien et des soins aux enseignantes infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA, principalement en Afrique subsaharienne.

Au niveau de l'ensemble du secteur, on rendra les États membres mieux à même de préparer et gérer des plans et politiques d'éducation inclusifs sensibles à la problématique hommes-femmes pour assurer un accès équitable des filles et des garçons à l'enseignement primaire, secondaire général, technique et professionnel, ainsi que des débouchés égaux dans le monde du travail. En tant qu'acteur en amont, l'UNESCO s'emploie activement à créer des pôles d'expertise au niveau régional en vue de soutenir les efforts déployés par les États membres pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies prenant en compte les considérations de parité dans le domaine de l'éducation. C'est ainsi qu'elle collabore avec l'Union africaine dans le cadre de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique afin que les questions de genre soient intégrées dans les politiques de l'éducation.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de l'éducation des filles et des femmes est de l'ordre de 3,9 millions de dollars, dont 1,8 million pour les États arabes, 1,1 million pour l'Afrique, 310 000 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 250 000 pour l'Asie et le Pacifique, et près d'un demi-million de dollars pour les travaux exécutés dans ce domaine par l'UNESCO en amont au niveau mondial.**

### **1.7 Coordination globale de l'EPT et suivi des instruments normatifs**

Au niveau mondial, l'UNESCO sera à la pointe de l'action internationale en matière d'éducation et suivra les tendances dans ce domaine. Elle coordonnera l'action des partenaires EPT afin d'amener les gouvernements à prendre ensemble des décisions sur les grands problèmes internationaux liés à la politique de l'éducation et fera mieux connaître les priorités en la matière. Pour faire en sorte que les décisions de fond s'appuient sur des résultats de recherche solides, l'Organisation fournira aux gouvernements et à la communauté internationale des rapports sur les tendances, notamment des données sur l'état de la législation, des politiques, des systèmes et de la participation à l'éducation, en particulier des estimations sur les progrès réalisés dans le sens des objectifs de développement approuvés au niveau international en ce qui concerne l'éducation. À ce titre, on veillera notamment à promouvoir et suivre en permanence les instruments normatifs existants dans le domaine de l'éducation.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la coordination globale de l'EPT et du suivi des instruments normatifs est de l'ordre de 11,7 millions de dollars, dont 9,3 millions pour une action à l'échelon mondial, 1,8 million pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 350 000 dollars pour les États arabes et 270 000 dollars pour l'Asie et le Pacifique.**

## AVANTAGES COMPARATIFS DE L'UNESCO EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

### L'UNESCO :

- ✓ Exécute les tâches de coordination et de suivi de l'EPT au niveau mondial, avec un mandat qui va au-delà des deux Objectifs du millénaire pour le développement liés à l'éducation
- ✓ Adopte une approche globale du développement de l'éducation
- ✓ Promeut l'accès à une éducation de qualité comme un droit humain, en accordant une attention particulière aux filles, aux femmes, aux jeunes et aux groupes défavorisés exclus du système scolaire formel
- ✓ Accorde la même attention à son rôle normatif global et à l'action qu'elle mène au niveau des pays.
- ✓ Se concentre sur ses travaux en amont dans le cadre de ses cinq fonctions principales : laboratoire d'idées, organisme de normalisation, centre d'échange, agent du renforcement des capacités et catalyseur de la coopération internationale.
- ✓ Collabore directement avec les gouvernements et les parties prenantes de l'éducation comme médiateur intègre et inspirant confiance
- ✓ Facilite la coopération internationale et l'échange de connaissances par le biais d'un vaste réseau d'experts, d'instituts et de centres spécialisés.

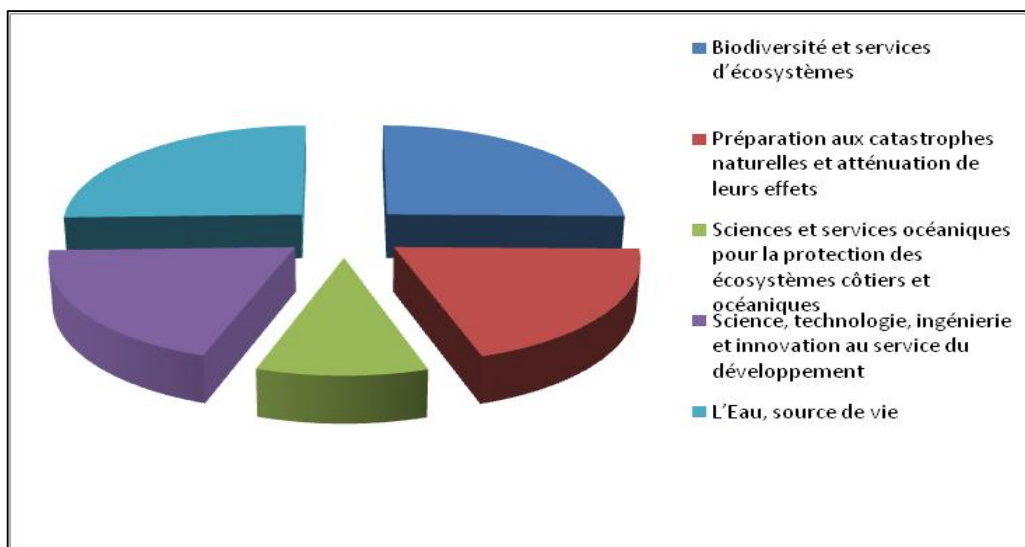
## 2. SCIENCES NATURELLES

Dans le domaine des sciences naturelles, l'UNESCO s'efforce de mobiliser le savoir et la politique scientifique pour promouvoir le développement durable et la gestion des ressources naturelles dans le monde, en particulier dans les pays en développement et plus particulièrement dans les pays africains. L'UNESCO lance de grandes initiatives internationales comme l'Année internationale de la biodiversité et contribue, dans ses domaines de compétence, au renforcement des capacités en ce qui concerne les questions de changement climatique. De plus, elle accorde une attention particulière à la préparation aux catastrophes naturelles.

Les partenariats publics et privés sont essentiels pour les activités menées dans le domaine des sciences naturelles. Une coopération accrue dans ce domaine rendra l'UNESCO mieux à même de s'attaquer aux problèmes internationaux par le biais de la science. Globalement, dans ce domaine d'activité, l'Organisation s'efforce de mobiliser une aide dans les domaines thématiques suivants : science, technologie, ingénierie et innovation au service du développement, eau douce, sciences et services océaniques, biodiversité et services d'écosystèmes, préparation aux catastrophes et atténuation de leurs effets.

L'UNESCO s'efforce également de mobiliser des ressources pour aider les États membres à s'attaquer aux problèmes transversaux comme le changement climatique et le réchauffement de la planète ou l'enseignement des sciences (voir section 6 ci-après sur les programmes intersectoriels).

La ventilation thématique des propositions du CAP dans le domaine des sciences naturelles est résumée dans le graphique ci-dessous :



## **2.1 Science, technologie, ingénierie et innovation au service du développement**

Le développement durable implique que les États appliquent de saines politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) pour pouvoir ensuite en tirer des résultats concrets. Les travaux concernant la politique scientifique porteront sur les besoins recensés au niveau aussi bien national que régional. Les propositions relevant de ce domaine thématique portent principalement sur l'Afrique et les petits États insulaires en développement (PEID).

Des politiques STI (notamment des réformes de celles qui existent, si nécessaire) ne sont élaborées qu'au niveau des pays et à la demande expresse des États membres. L'UNESCO a compris l'extrême importance de la coordination de ces travaux entre les ministères si l'on veut assurer un développement national harmonieux. De plus, il est crucial d'incorporer les savoirs locaux dans les politiques et les pratiques.

Où qu'ils soient situés, les PEID de toutes les régions connaissent des problèmes similaires. Le partage d'expériences par une communication directe est efficace mais coûteux, et l'incorporation des savoirs autochtones dans les politiques de développement exige un personnel nombreux. Les efforts prévus durant cette période biennale se limiteront à la région Amérique latine et Caraïbes.

Parmi les propositions globales et régionales du CAP concernant le renforcement des capacités figurent des prix mondiaux de science et d'ingénierie et l'établissement de réseaux dans différentes disciplines, notamment à l'appui d'initiatives régionales de consolidation de la paix. Elles visent toutes à encourager le renforcement des capacités dans le domaine scientifique, principale fonction du Programme international relatif aux sciences fondamentales, certaines parties des activités envisagées étant consacrées spécifiquement aux femmes dans le domaine de la science. Une attention particulière a été accordée à l'initiative Priorité Afrique de l'UNESCO. Ce continent nécessite une assistance spéciale pour promouvoir un développement durable fondé sur ses abondantes ressources naturelles. Il a besoin d'un nombre nettement supérieur de scientifiques et d'ingénieurs qualifiés. Ce domaine thématique inclut d'importantes propositions du Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), centre de catégorie I de l'UNESCO installé à Trieste (Italie).

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la science, de la technologie, de l'ingénierie et de l'innovation au service du développement est de l'ordre de 24,8 millions de dollars, dont 6 millions pour l'Afrique, 2,5 millions pour les États arabes, près de 2 millions pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 1,35 million pour l'Europe, 650.000 pour l'Asie et le Pacifique et 12,5 millions pour une action à l'échelon mondial.**

## **2.2 L'eau, source de vie**

La plupart des populations seront affectées par le changement climatique, en premier lieu par le biais des problèmes d'eau, cette ressource devenant de plus en plus rare pour répondre aux besoins de l'humanité. L'éducation à la gestion de l'eau et le renforcement des capacités s'imposent dans le monde entier. Bien que les problèmes soient les mêmes partout, il est indispensable de prendre en compte le contexte local pour mettre au point des stratégies nationales de gestion de l'eau. Ce thème inclut également les travaux du Programme mondial d'évaluation des ressources en eau, dont le Secrétariat se trouve à l'UNESCO.

**Dans le cadre du CAP, le montant de l'aide demandée pour « L'eau, source de vie » est de l'ordre de 32,7 millions de dollars, dont 6,9 millions pour l'Asie et le Pacifique, 5,9 millions pour l'Afrique, 1,2 million pour la région Amérique latine/Caraïbes, 200 000 pour les États arabes et 18,4 millions pour une action à l'échelon mondial.**



### **2.3 Sciences et services océaniques pour la protection des écosystèmes côtiers et océaniques**

Les travaux de la COI sur les problèmes des eaux côtières tels que la pollution marine, la productivité des écosystèmes et la gestion intégrée des zones côtières ont une portée essentiellement régionale et mondiale et répondent également aux besoins des PEID. La COI mène également quelques initiatives de portée mondiale concernant l'acquisition des données sur la haute mer nécessaires aux systèmes d'alerte avancée et de recherche sur la prolifération d'algues nuisibles, entre autres.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre des sciences et services océaniques pour la protection des écosystèmes côtiers et océaniques est de l'ordre de 13,1 millions de dollars, consacrés en totalité à une action de portée mondiale.**

### **2.4 Biodiversité et services des écosystèmes**

La biodiversité désigne la variété de la vie sur Terre sous toutes ses formes. Elle englobe le niveau de diversité des gènes au sein d'une même espèce, la diversité des espèces animales et végétales et des micro-organismes, ainsi que la diversité des écosystèmes. Du fait des activités humaines, le taux d'extinction des espèces est considéré comme au moins cent fois supérieur au "taux de base", c'est-à-dire à ce qu'il serait sans l'intervention humaine. Ce que nous oublions souvent, c'est que nous faisons partie de la biodiversité et que nous ne pourrions pas exister sans elle.

L'année 2010 a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies Année internationale de la biodiversité pour attirer l'attention sur le fait que l'on ne parvient pas "à réduire sensiblement le taux actuel de perte de biodiversité au niveau mondial, régional et national pour contribuer à une réduction de la pauvreté" comme le demande le Plan stratégique relatif à la Convention sur la diversité biologique. La crise de la biodiversité ne figure toujours pas au premier rang de l'ordre du jour des décideurs, mais nous savons que la société humaine a eu de sérieux effets sur le capital naturel ou les services d'écosystèmes et la biodiversité. Actuellement, nous utilisons non pas nos "dividendes", mais notre "capital" en épuisant les stocks halieutiques ou en provoquant l'extinction d'espèces animales et végétales en transformant leurs habitats et d'autres facteurs. Pour modifier cet état de choses et parvenir à réduire la perte de biodiversité, l'UNESCO s'est associée au Secrétariat de la Convention sur la biodiversité pour jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

Pour comprendre quelles espèces sont en voie de disparition et à quel rythme, il est crucial de commencer par faire le point de la situation et c'est pourquoi les travaux d'identification, de cartographie et d'évaluation de l'UNESCO revêtent une importance fondamentale. C'est aussi la raison pour laquelle il est indispensable que nous renforçons nos capacités dans les domaines des sciences de la vie et de l'écologie, en particulier dans des pays à grande diversité, qui sont également pour la plupart des pays en développement. Tirant parti de l'Année internationale de la biodiversité, l'UNESCO a fait de la biodiversité l'un de ses domaines thématiques.

Pour de plus amples détails sur la participation de l'UNESCO à l'Année internationale de la biodiversité, on peut consulter le site : <http://www.unesco.org/fr/biodiversity>

Les propositions formulées dans le cadre du CAP visent également à renforcer les capacités à fournir des évaluations régionales de la biodiversité et à favoriser les liens entre scientifiques et décideurs. C'est ainsi que le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) dans le cadre du CAP vise à utiliser les réserves de la biosphère pour contribuer au développement durable, qui inclut des moyens d'assurer la conservation de la biodiversité. Chaque réseau régional du

Réseau mondial de réserves de biosphère formule ses propres propositions basées sur des priorités régionales. Les programmes de l'UNESCO veillent à tirer parti des connaissances et à les partager pour renforcer la préservation et la conservation de la biodiversité. Les enseignements tirés des réserves spécifiques de biosphère peuvent ensuite bénéficier à d'autres domaines en proie à des problèmes similaires.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la biodiversité et des services d'écosystèmes est de l'ordre de 32 millions de dollars, dont 12,6 millions pour la région arabe, 8,1 millions pour l'Asie, 5,3 millions pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 4,9 millions pour l'Afrique, un peu moins d'un million pour l'Europe et un demi-million pour une action à l'échelon mondial.**

## **2.5 Préparation aux catastrophes et atténuation de leurs effets**

Les catastrophes naturelles à répétition nous enseignent que nous ne devons jamais cesser d'améliorer notre action pour éduquer le public et les décideurs avant qu'une catastrophe ne se produise. Cette considération vaut pour des risques naturels terrestres comme les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain et les incendies de forêt, les risques marins comme les tsunamis et les marées de tempête ainsi que les risques anthropiques.

La COI s'emploie à renforcer les capacités nationales et régionales de prévision des risques côtiers et de systèmes d'alerte précoce grâce au développement scientifique et technique. Elle contribuera en particulier à former les communautés exposées aux mesures de prévention, préparation et d'atténuation des effets des risques naturels pour les sensibiliser et les mettre en mesure de planifier des activités côtières contre les risques, notamment contre l'érosion des côtes.

On s'intéressera également aux risques liés à l'eau, notamment à ceux induits par les changements climatiques et d'autres phénomènes planétaires. Plusieurs centres de l'UNESCO s'occupent spécifiquement de ces risques, notamment le Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion et l'Initiative internationale sur les inondations, tandis que les réseaux mondiaux du Programme hydrologique international (PHI) tels que FRIEND (Régimes d'écoulements déterminés à partir de données internationales expérimentales et de réseaux) and HELP (L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation des politiques) traitent des risques liés à l'eau au niveau des bassins versants. Les propositions sont largement réparties entre les régions.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets est de l'ordre de 25,4 millions de dollars, dont 6,6 millions pour l'Asie, 5 millions pour l'Afrique, un peu moins d'un million pour l'Europe, 700 000 pour la région Amérique latine/Caraïbes, 300 000 pour la région arabe et 11,9 millions pour une action à l'échelon mondial.**

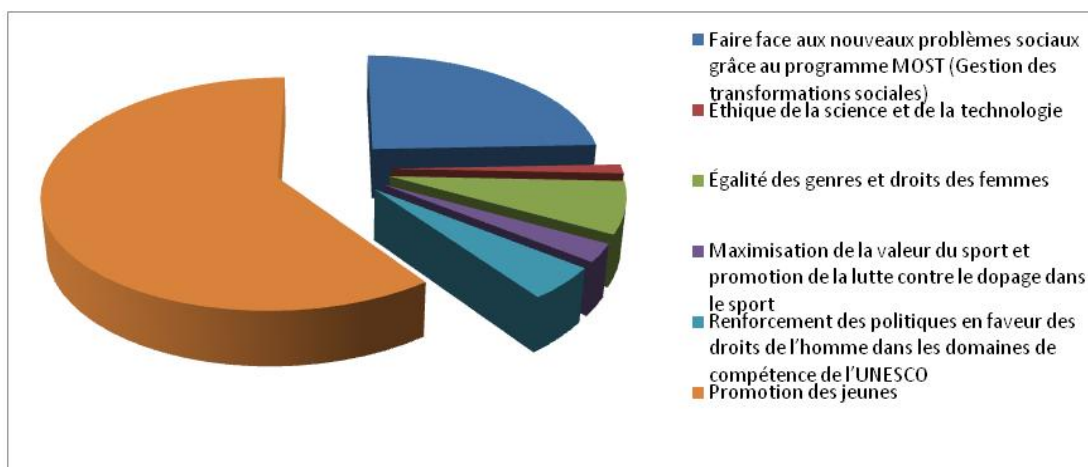
## AVANTAGES COMPARATIFS DE L'UNESCO DANS LE DOMAINE DES SCIENCES NATURELLES

### L'UNESCO :

- ✓ Coopère directement avec les gouvernements et d'autres parties prenantes des États membres dans le domaine de la science dans le cadre de ses programmes scientifiques internationaux : Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), Programme international de géosciences (PICG), Programme hydrologique international (PHI), Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et Commission océanographique intergouvernementale (COI).
- ✓ Met en place de vastes réseaux de scientifiques et d'ingénieurs avec des associations scientifiques et des académies nationales des sciences.
- ✓ Met l'accent sur des travaux en amont avec une approche globale dans le cadre de ses cinq fonctions principales : laboratoire d'idées, organisme de normalisation, centre d'échange, agent du renforcement des capacités et catalyseur de la coopération internationale.
- ✓ Offre des recherches avancées, une formation et des réseaux, en particulier au profit des scientifiques des pays en développement par l'intermédiaire de ses deux instituts spécialisés, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation à l'eau, seul institut des Nations Unies délivrant des diplômes universitaires de troisième cycle, et le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT).

### 3. SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

L'action de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales et humaines vise à faire avancer les connaissances, les normes et la coopération intellectuelle afin de faciliter les mutations sociales propres à défendre les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine. Elle consiste principalement à faire face aux nouveaux problèmes sociaux, à renforcer les politiques en faveur des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'Organisation, à aider les États membres à élaborer des politiques relatives à l'éthique de la science et de la technologie, à promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes, à encourager la promotion des jeunes, à améliorer les politiques relatives à l'éducation physique et au sport ainsi qu'à promouvoir la lutte contre le dopage dans le sport. En sa qualité de groupe de réflexion et d'organisme de normalisation, l'UNESCO encourage les liens et renforce la coopération entre chercheurs et décideurs en vue d'élaborer des politiques sociales permettant de faire face aux crises mondiales actuelles. Au total, dans ce domaine d'activité, l'UNESCO s'efforce de lever environ 48,4 millions de dollars. La ventilation thématique des propositions du CAP dans le domaine des sciences sociales et humaines est résumée dans le graphique ci-dessous:



#### 3.1 Faire face aux nouveaux problèmes sociaux grâce au programme MOST (Gestion des transformations sociales)

Des sciences sociales dynamiques sont plus nécessaires que jamais pour analyser les causes des problèmes sociaux d'aujourd'hui, recenser leurs effets humains et fournir des conseils de politique générale appropriés. Le programme Gestion des transformations sociales (MOST) promeut des réponses efficaces dans les domaines les plus divers. Il diffuse largement des informations pertinentes auprès de destinataires spécifiques, notamment de Ministres des affaires sociales, des autorités régionales et locales, des praticiens de la société civile et la communauté universitaire. Un soutien est particulièrement nécessaire pour améliorer l'Outil de recherche en ligne sur les politiques de MOST, service assuré gratuitement.

Les villes sont les principaux acteurs dans l'interaction entre les migrations croissantes et l'urbanisation rapide. C'est pourquoi le Programme MOST accorde une grande importance aux villes, qui sont à la pointe des transformations sociétales et économiques affectant tous les pays. Plusieurs projets ont été conçus au niveau local pour offrir aux gouvernements des options en vue de la création d'environnements durables, et concilier la diversité culturelle et la cohésion sociale d'une part, et le développement économique d'autre part.

Avec des partenaires de longue date comme le Conseil international des sciences sociales, l'UNESCO maximisera sa valeur ajoutée et fournira des réponses globales aux problèmes spécifiques de politique sociale, en particulier à des groupes vulnérables comme les peuples autochtones, les femmes et les jeunes.

L'UNESCO apporte également une assistance au renforcement des systèmes nationaux de recherche, particulièrement dans le domaine des sciences sociales et humaines. Il est indispensable d'améliorer la place des sciences sociales et humaines dans les politiques nationales et les systèmes de recherche nationaux en vue d'assurer un développement social et économique durable. Les questions clés sont le lien entre recherche et politique, l'impact des migrations du personnel hautement qualifié et les débouchés à offrir aux femmes dans les domaines de la science et de la recherche. Les descriptifs de projets extrabudgétaires proposés ont pour but de renforcer la gestion nationale de la recherche et du savoir dans le domaine des sciences sociales et humaines et de créer des capacités connexes.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre des nouveaux problèmes sociaux à travers le Programme MOST est de l'ordre de près de 11,8 millions de dollars, dont environ 8 millions pour la région Amérique latine/Caraïbes, 1,3 million pour les États arabes, près d'un demi-million pour l'Asie et un quart de million pour l'Afrique. Un montant de près de 2 millions de dollars est demandé pour des descriptifs de projets de portée mondiale.**

### **3.2 Renforcement des politiques de droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO**

Les droits de l'homme sont au coeur de l'action de l'UNESCO. Depuis sa création, l'Organisation joue un rôle crucial pour faciliter l'adoption d'instruments normatifs et encourager la recherche et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Les multiples approches de l'UNESCO visent à encourager une culture universelle des droits de l'homme conçue comme antidote à la violence, à la discrimination et à l'intolérance. L'Organisation est à l'avant-garde de la recherche visant à clarifier le contenu des droits de l'homme dans ses domaines de compétence et à contribuer à l'élaboration et à l'exécution de politiques. À travers plusieurs projets, on s'emploiera plus activement à préciser le contenu de deux droits considérés comme insuffisamment garantis, à savoir le droit de participer à la vie culturelle et le droit de bénéficier des bienfaits du progrès scientifique et de ses applications.

L'UNESCO contribue à l'élimination de la pauvreté par une approche fondée sur les droits de l'homme. Dans ce cadre, la pauvreté n'est pas seulement considérée comme une privation de biens et de capacités économiques, mais comme un manque de pouvoir et donc, comme un déni de droits de l'homme fondamentaux. La lutte contre la pauvreté est ainsi liée à la notion d'obligation et de responsabilité de l'État pour ce qui est de concevoir, mettre en oeuvre, évaluer et suivre les politiques publiques. Les politiques de lutte contre la pauvreté en tant que telles ont donc davantage de chances d'être efficaces, viables et conséquentes pour les pauvres si elles sont fondées sur les droits de l'homme internationaux. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté devient en dernière analyse une question de devoir et non de charité. Les descriptifs proposés approfondiront les travaux de l'UNESCO concernant les approches fondées sur une politique des droits de l'homme pour les autorités et les ONG.

Une analyse et une réflexion continues restent également nécessaires sur les obstacles régionaux et internationaux à la démocratie. On soutiendra pour cela des initiatives nationales définissant des moyens envisageables pour faire face aux différents problèmes que connaissent les démocraties émergentes et en transition. Par les travaux du Centre International des sciences de l'homme de Byblos (Liban), l'UNESCO apporte son soutien à des recherches

analytiques comparatives sur la démocratie dans les sociétés post-conflit et organise des dialogues internationaux sur l'avenir de la démocratie.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre du renforcement des politiques de droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO est de l'ordre de 2,2 millions de dollars, destinés à une action à l'échelon mondial.**

### **3.3 Éthique de la science et de la technologie**

En tant qu'unique organisme des Nations Unies spécialisé dans les sciences sociales et humaines, l'UNESCO est positionnée stratégiquement pour promouvoir une éthique globale pour la science et la technologie. Dans le domaine de la bioéthique, les interventions proposées ont pour but de renforcer l'infrastructure bioéthique dans les États membres en créant des comités nationaux de bioéthique et de les rendre mieux à même de tenir un discours éthique. Ces comités servent de plates-formes d'expertise efficaces. Ils donnent des orientations et des conseils aux décideurs et aux gouvernements et promeuvent le débat public sur l'éthique et l'éducation dans ce domaine. Les comités de bioéthique illustrent le rôle de l'UNESCO comme centre d'échange international pour les questions éthiques et servent de corps intermédiaires importants pour la mise en œuvre des déclarations de l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique. La priorité absolue est l'Afrique, mais des mesures seront également prises pour encourager l'établissement et le renforcement des comités de bioéthique en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique et dans la région arabe. Les pays suivants ont déjà manifesté leur intérêt pour les comités nationaux de bioéthique ou leur volonté de s'en doter: Botswana, Cap-Vert, Colombie, Comores, Malawi, Malaisie, Maurice, Nigeria, Oman, Tchad et Trinidad et Tobago. Tout en mettant activement en place des cadres normatifs en bioéthique, l'UNESCO travaille depuis dix ans sur d'autres problèmes relatifs à l'éthique de la science et de la technologie. Les cadres normatifs sont plus limités dans ces domaines – bien que des problèmes apparaissent rapidement. Certains problèmes ne sont pas encore clairement identifiés mais doivent être prévus et se refléter dans des plans d'action normatifs. C'est pourquoi les propositions relevant de ce domaine thématique portent également sur l'éthique de la science, l'éthique environnementale (en particulier en ce qui concerne le changement climatique), ainsi que d'autres problèmes éthiques dans les domaines de la science et de la technologie, notamment dans le domaine des nanotechnologies.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la promotion de l'éthique de la science et de la technologie est de l'ordre de 600 000 dollars, consacrés à une action multirégionale ou mondiale.**

### **3.4 Maximiser la valeur du sport et promouvoir la lutte contre le dopage dans le sport**

Le sport peut fortement contribuer à la paix en établissant des liens et des réseaux sociaux et en favorisant la compréhension et le respect mutuels entre les individus et les groupes. Il contribue au développement collectif en rassemblant les individus et en leur offrant des installations et un accès aux services communautaires. L'éducation physique et le sport constituent également d'importants outils d'apprentissage pour les jeunes.

Les descriptifs proposés dans ce domaine thématique visent à faire ressortir l'importance des sports et à contribuer à la promotion de la paix, à la réconciliation et au développement par le biais du Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport. Elles ont pour but de promouvoir et préserver les sports et les jeux traditionnels et leur

contribution au dialogue interculturel, en particulier en Afrique. Enfin, elles mobilisent les gouvernements dans la lutte contre le dopage dans le sport en apportant un soutien au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la maximisation de la valeur du sport et de la promotion de la lutte contre le dopage dans le sport est de l'ordre de 1,2 million de dollars, dont 200 000 pour l'Afrique et un million pour une action au niveau mondial.**

### **3.5 Égalité des sexes et droits des femmes**

Conformément à son Plan d'action en faveur de l'égalité des genres pour 2008-2013, l'UNESCO étudie l'impact de la mondialisation sur la situation et les droits socioéconomiques, politiques et culturels des femmes. Elle analyse les institutions, lois, normes, pratiques et valeurs socioculturelles qui font obstacle à l'égalité des sexes ou reproduisent des facteurs à l'origine de la violence à l'égard des femmes. L'un de ses principaux objectifs est de promouvoir leur participation et leur implication dans les sciences sociales, le règlement des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction. Les projets clés dans ce domaine visent spécifiquement à renforcer les capacités du Centre de recherche et d'échange des femmes palestiniennes de Ramallah et du Centre régional de recherche et de documentation pour les femmes, l'égalité des genres et la consolidation de la paix créé récemment à Kinshasa (République démocratique du Congo), et qui concentre son action sur la Région des Grands Lacs.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de l'égalité des sexes et des droits des femmes est de l'ordre de 3,5 millions de dollars, dont 3,1 millions pour les États arabes et 400 000 pour l'Asie et le Pacifique.**

### **3.6 Promotion des jeunes**

L'UNESCO voit dans la promotion de l'engagement civique des jeunes un moyen d'autonomiser les jeunes. Son approche globale est appliquée à tous les programmes dans ce domaine, avec les objectifs suivants liés entre eux :

- Renforcer les connaissances et les données empiriques sur les problèmes des jeunes ;
- Donner aux gouvernements des conseils techniques sur l'élaboration de politiques efficaces face à ces problèmes ;
- Promouvoir une participation des jeunes authentique et efficace, en particulier par le biais du Forum des jeunes de l'UNESCO lors de la Conférence générale.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la promotion des jeunes est de l'ordre de 29 millions de dollars, dont 23,2 millions pour la région Amérique latine/Caraïbes, 1,5 million pour l'Afrique, 600 000 pour les États arabes, 100 000 pour l'Asie et le Pacifique et 3,6 millions pour une action à l'échelon mondial.**

## AVANTAGES COMPARATFS DE L'UNESCO DANS LES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

### L'UNESCO :

- ✓ Renforce la capacité de recherche sur les transformations sociales et les problèmes éthiques et en utilise les résultats pour formuler des politiques nationales et locales dans le cadre des interfaces entre la recherche et la politique.
- ✓ Intègre les résultats des recherches de pointe dans des politiques fondées sur des données empiriques pour s'attaquer à des problèmes liés entre eux.
- ✓ Propose une politique de développement social et économique contribuant à une croissance équitable et inclusive et conforme aux valeurs et aux Objectifs du millénaire pour le développement.
- ✓ Donne une valeur ajoutée au savoir en établissant des liens entre des domaines distincts, en permettant à des acteurs négligés de faire entendre leur voix et en confrontant systématiquement savoir et valeurs.
- ✓ Met à la disposition du débat politique les résultats de la recherche, des cadres normatifs et des résultats institutionnels, et valide le savoir en le confrontant à des paramètres débouchant sur des mesures concrètes.



#### 4. CULTURE

Dans le domaine de la culture, l'UNESCO a deux priorités biennales : "Protection, sauvegarde et gestion du patrimoine matériel et immatériel"; et "Promotion de la diversité des expressions culturelles et du dialogue des cultures en vue d'encourager la culture de la paix". Sept conventions internationales couvrant toutes les dimensions de la culture sont les principaux outils disponibles pour réaliser ces objectifs prioritaires par une action au plan opérationnel.

L'application effective des conventions est très problématique faute de fonds suffisants au niveau du programme. Ce n'est qu'en combinant les fonds du programme ordinaire et les contributions volontaires supplémentaires que l'UNESCO sera en mesure d'assurer une action appropriée à la base pour faire en sorte que les conventions soient effectivement appliquées et qu'elles se traduisent par des résultats concrets au niveau national et local. Le CAP jouera un rôle important en consolidant le lien entre le rôle normatif de l'UNESCO et ses actions opérationnelles au niveau des pays.

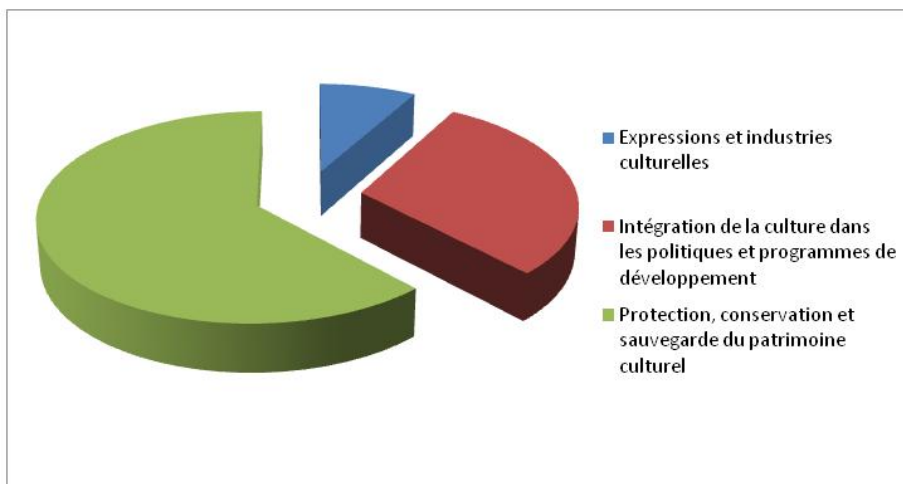
Un autre problème majeur rencontré dans le contexte de la programmation conjointe au niveau des pays consiste à s'employer activement à préconiser l'intégration de la culture dans les politiques nationales de développement et à démontrer son rôle crucial comme moyen et garantie du développement durable afin de réaliser les objectifs de développement approuvés au niveau international, notamment les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Bien que la culture ne soit pas reflétée à proprement parler dans les huit OMD, il est clair que ceux-ci ne pourront pas être réalisés si l'on ne prend pas en compte de façon appropriée la dimension culturelle du développement. Ce point semble avoir été implicitement approuvé par un certain nombre d'États membres. La Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide et l'Agenda d'action d'Accra 2008 a été à l'origine d'un débat constructif en insistant sur la nécessité d'une meilleure adaptation aux divers contextes nationaux et d'une participation et d'une adhésion accrue des bénéficiaires des projets de développement. À cette fin, il apparaît que la culture joue un rôle fondamental pour l'émergence de cadres de coopération participatifs et démocratiques, respectueux de la diversité des cultures. Dans le cadre du 35 C/5 CAP, l'UNESCO propose un certain nombre d'initiatives pour faire de la culture l'un des objectifs de développement approuvés au niveau international.

De plus, l'Organisation s'efforcera, au niveau national, d'aider des pays toujours plus nombreux à établir des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) durant la période biennale 2010 - 2011.

L'UNESCO supervise le suivi et l'application de sept conventions internationales. La Convention 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial sont les trois piliers de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle. Ces trois conventions sont fortement tributaires de contributions volontaires pour être appliquées efficacement au niveau communautaire. L'application efficace de ces conventions nécessite en outre des types de financement autres que ceux qui sont disponibles dans le cadre des fonds d'aide internationale pour renforcer et améliorer l'impact et la visibilité du programme ordinaire. La nature et les buts des descriptifs proposés varieront naturellement en fonction du stade d'exécution des conventions concernées.

Au total, dans ce domaine d'activité, l'UNESCO s'efforce de mobiliser environ 170,7 millions de dollars dans le cadre du 35 C/5 CAP. La ventilation thématique des propositions du CAP dans le domaine de la culture est résumée dans le graphique ci-dessous:



#### 4.1 Intégrer la culture dans les politiques et programmes de développement

Le 35 C/5 CAP jouera un rôle important en renforçant la fonction de l'UNESCO consistant à démontrer la valeur de la culture comme capital pour le développement en lançant un certain nombre d'initiatives clés ciblées. Au niveau de la politique nationale, les activités viseront à intégrer la culture dans les stratégies et politiques nationales de développement ainsi qu'à aider les États membres à élaborer des stratégies culturelles, notamment dans le contexte de la présentation du PNUAD pour 2010-2011, tout en s'inspirant de l'évaluation des instruments existants (comme des directives et des outils pour intégrer la culture dans les politiques de développement) et les convention de l'UNESCO dans le domaine de la culture.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de l'intégration de la culture dans les politiques et programmes de développement, notamment les OMD, est de l'ordre de près de 51 millions de dollars, dont 14,2 millions pour Priorité Afrique, 9,2 millions pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 6,2 millions pour l'Asie et le Pacifique, 1,1 million pour l'Europe et l'Amérique du Nord, un demi-million pour les États arabes, et près de 20 millions pour des actions de l'UNESCO au niveau mondial ou des actions qui seront décentralisées ultérieurement en fonction des priorités du CCA/PNUAD et de l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action ».**

#### 4.2 Protéger, conserver et sauvegarder le patrimoine culturel

La protection et la conservation des sites naturels et culturels se concrétisent dans l'exécution de la Convention pour la protection du patrimoine mondial. Non seulement il fait office de Secrétariat pour la Convention de 1972, mais en outre, le Centre UNESCO du patrimoine mondial (WHC) est de plus en plus reconnu pour les compétences qu'il met à la disposition des États parties à la Convention (mais aussi aux autres États membres) pour les aider à conserver et gérer leurs sites appartenant au Patrimoine mondial. De plus, le Centre aide les États parties à présenter de nouvelles candidatures pour établir une liste crédible et équilibrée du Patrimoine mondial ainsi que pour faire face à de nouveaux problèmes tels que le changement climatique. Une aide est également apportée pour renforcer les capacités de conservation du patrimoine culturel aux fins du développement durable. Bien que ces activités soient résolument soutenues par les États membres et pleinement conformes aux résultats escomptés du programme ordinaire, elles ne peuvent pas être menées à bien avec les seules ressources, par ailleurs

limitées, du budget régulier ou du Fonds pour le patrimoine mondial. C'est la raison pour laquelle les ressources additionnelles sollicitées au titre du 35 C/5 CAP sont essentielles non seulement pour répondre aux besoins des États membres et obtenir les résultats escomptés, mais aussi pour permettre au Centre du Patrimoine mondial de mettre continuellement à jour les connaissances et les compétences nécessaires pour donner aux États parties des conseils pertinents sur la conservation et la gestion de leurs sites appartenant au Patrimoine mondial, en particulier face aux nouveaux problèmes posés aux sites par l'urbanisation, le changement climatique, le tourisme de masse, etc.

L'UNESCO assume la fonction de Secrétariat de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Durant la période biennale 2010 – 2011, on s'efforcera essentiellement de: (i) commencer à appliquer de façon harmonieuse la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel; (ii) promouvoir une protection et une transmission plus efficaces du patrimoine immatériel, en particulier en aidant les États membres par des conseils de politique générale et en les rendant mieux à même de recenser leur patrimoine culturel immatériel; et (iii) lancer et développer des activités de communication dans le cadre de partenariats appropriés pour faire en sorte que le patrimoine immatériel soit compris, connu et apprécié, en particulier par les jeunes. Étant donné que la Convention de 2003 n'est en vigueur que depuis peu de temps, le renforcement des capacités nationales et l'amélioration de l'information et du savoir sont les priorités actuelles en vue d'assurer l'application appropriée et équilibrée de la Convention. Durant la période biennale 2010–11, les activités concernant le patrimoine culturel immatériel viseront à rendre les États membres mieux à même de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel pour assurer le développement des communautés locales et leur permettre de bénéficier plus efficacement des mécanismes de coopération internationale de la Convention, à inscrire efficacement les demandes d'assistance internationale dans le cadre de la Convention et finalement, à mettre en oeuvre les projets qui doivent être financés par le Fonds pour le patrimoine culturel immatériel.

En vertu de la Convention de 1972, les activités proposées sont conformes aux résultats escomptés du programme ordinaire mais ne peuvent pas être obtenus avec les seules ressources, par ailleurs limitées, du budget régulier.

Les biens culturels mobiliers et les musées dans lesquels ils sont conservés constituent des dépôts exceptionnels de la diversité culturelle. Comme lieux d'accès au savoir sur les cultures et comme centres d'éducation formelle et non formelle, les musées contribuent également à la compréhension mutuelle et à la cohésion sociale, ainsi qu'au développement économique et humain. Le CAP propose des activités qui renforceront les capacités des professionnels des musées. On veillera tout particulièrement à autonomiser les femmes à cet égard, et également à renforcer les capacités nationales nécessaires à la protection et à la conservation des biens culturels mobiliers dans les Pays les moins avancés (PMA).

En plus d'un commerce licite dynamique, qui aide à faire apprécier les diverses formes d'art et d'expressions culturelles, il existe un trafic international en plein essor. Le vol, le pillage, l'importation et l'exportation illicites de biens culturels sont des pratiques bien connues qui affectent en tout premier lieu les sites archéologiques, les édifices religieux, les institutions culturelles et les musées ainsi que les collections publiques et privées du monde entier. Bien que la Convention de 1970 soit en vigueur depuis de décennies, il convient de redoubler d'efforts pour lui assurer une plus grande visibilité en améliorant l'information et le savoir concernant cet instrument. Une autre priorité est l'élaboration de nouveaux outils en vue de l'application de la Convention et l'évaluation des outils existants.

Le patrimoine culturel subaquatique englobe toutes les traces de l'existence humaine qui sont ou étaient présentes sous l'eau et qui ont un caractère culturel ou historique. Reconnaisant la nécessité urgente de préserver et protéger ce patrimoine, l'UNESCO a élaboré en 2001 la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Du fait du caractère récent de cette convention et de son entrée en vigueur, les descriptifs proposés complètent les activités du programme régulier en promouvant la Convention en vue de la faire ratifier par de nouveaux États et la faire mieux connaître du public.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la protection, de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine est de l'ordre de 105,9 millions de dollars, dont 51 millions pour les travaux effectués par l'UNESCO en amont à l'échelon mondial, 13,9 millions pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 12,3 millions pour l'Asie et le Pacifique, 11,5 millions pour les États arabes, 10,7 millions pour l'Afrique et 6,4 millions pour l'Europe et l'Amérique du Nord.**

### **4.3 Expressions et industries culturelles**

Considérée comme le premier instrument normatif donnant un rôle central à la culture et au développement, la Convention de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a créé, en vertu de son Article 18, le Fonds international pour la diversité culturelle, fonds multi-donateur chargé de promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement en appuyant des projets et des activités visant à favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique. Les directives opérationnelles du Fonds ont été adoptées par la Conférence des parties en juin 2009, et une phase pilote débutera en juin 2010. Les efforts du 35 C/5 CAP concernant la Convention de 2005 porteront principalement sur l'accroissement des contributions financières au Fonds d'Assistance internationale, qui dépend uniquement de contributions volontaires.

Les industries culturelles comprennent l'édition, la musique, le cinéma, l'artisanat et le design. Une carte mondiale de ces industries révèle l'existence entre le Nord et le Sud un écart considérable que l'on ne pourra combler qu'en renforçant les capacités locales, notamment les capacités de création, de production et de gestion des artisans et concepteurs locaux et en facilitant l'accès aux marchés mondiaux au niveau national par le biais de nouveaux partenariats, en partageant les savoir-faire, en luttant contre le piratage et en renforçant la solidarité internationale, notamment en créant un environnement propice à la coopération Sud-Sud et Nord- Sud-Sud.

**Le montant sollicité pour les expressions et industries culturelles atteint près de 14 millions de dollars, dont 4,1 millions pour les activités de l'UNESCO en amont à l'échelon mondial, environ 4 millions pour son initiative Priorité Afrique, 3,2 millions pour l'Asie et le Pacifique, 1,8 million pour les États arabes et 700 000 pour l'Amérique latine et les Caraïbes.**

## AVANTAGES COMPARATIFS DE L'UNESCO DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

### L'UNESCO :

- ✓ Est la seule agence des Nations Unies ayant un mandat précis dans le domaine de la culture
- ✓ Complète son rôle normatif global par une action au niveau des pays.
- ✓ Se concentre sur des travaux en amont dans le cadre de ses cinq fonctions principales: laboratoire d'idées, organisme de normalisation, centre d'échange, agent du renforcement des capacités et catalyseur de la coopération internationale.
- ✓ Collabore directement avec les gouvernements et d'autres parties prenantes culturelles de par son statut d'organisation intergouvernementale.

## 5. COMMUNICATION ET INFORMATION

Dans le domaine de la communication et de l'information, l'UNESCO est au coeur du développement de sociétés cognitives, permettant aux individus d'exercer pleinement leurs droits et de jouir de leurs libertés fondamentales et favorisant le développement, la démocratie et le dialogue. Les principaux objectifs stratégiques de l'UNESCO sont de promouvoir la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information, l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et dans les réseaux d'information mondiaux, et l'accès de tous aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

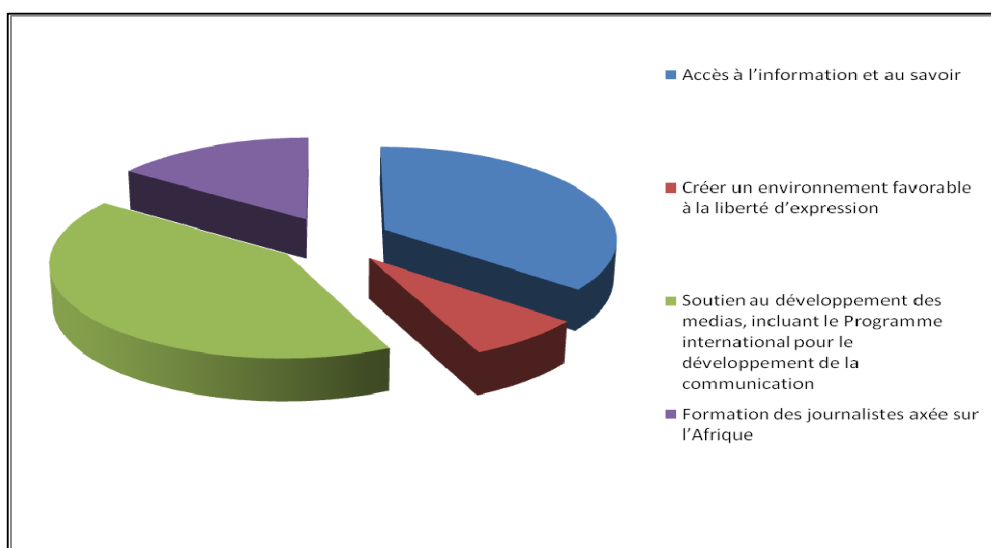
Les domaines thématiques proposés sont ancrés dans la Constitution de l'UNESCO, qui donne à l'Organisation un mandat unique pour promouvoir la libre circulation des idées par la parole et l'image et pour maintenir, accroître et diffuser le savoir. L'UNESCO s'emploie donc à consolider et mettre en pratique le concept de sociétés du savoir inclusives, pluralistes, équitables, ouvertes et participatives comme le veulent le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et le document final du Sommet mondial de 2005.

La liberté d'expression et la libre circulation de l'information sont des conditions préalables au développement et à la démocratie. Encourageant un accès sans entrave à l'information et au savoir par des interventions ciblées en faveur des groupes marginalisés et vulnérables, ainsi qu'en préconisant un environnement juridique favorable à la liberté d'expression et à des médias libres et pluralistes, l'UNESCO vise à édifier des sociétés du savoir axées sur les citoyens. Dans des sociétés de ce type, ceux-ci peuvent en effet tirer parti des opportunités que leur offrent la communication et l'information de participer efficacement à un développement durable. On suit pour cela une approche globale et intégrée en tentant de mettre en place un ensemble de médias riches et divers, en promouvant des normes déontologiques et éthiques ambitieuses et en utilisant largement les technologies de l'information et de la communication.

L'approche adoptée est donc à la fois humaniste et éthique car elle met l'accent sur des stratégies de développement qui conservent toute son importance à l'engagement local en prenant en compte des politiques soucieuses de la parité des sexes. L'Afrique reste la région prioritaire, mais l'UNESCO exécute également divers projets interrégionaux, régionaux et nationaux hors budget dans les États arabes, en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et aux Caraïbes pour aider les populations à profiter des bienfaits de la communication et de l'information.

Au total, dans ce domaine d'activité, l'UNESCO s'efforce de mobiliser environ 32,6 millions de dollars dans le cadre du CAP.

La ventilation thématique des propositions du CAP pour la communication et l'information est résumée dans le graphique ci-dessous:



### 5.1 Soutien au développement des médias, incluant le Programme international pour le développement de la communication

Unique dans le système des Nations Unies, le PIDC a été créé en 1980 dans le but de renforcer les médias libres et indépendants dans les pays en développement. En trois décennies, il a affecté près de 100 millions de dollars à quelque 1200 projets de développement des médias dans plus de 140 pays. Le PIDC a pour mission de contribuer au développement des médias traditionnels et électroniques en levant des fonds sous forme de contributions volontaires au Compte spécial. Il continue à jouer un rôle important dans la stratégie de l'UNESCO visant à développer des médias libres, pluralistes et indépendants dans les pays en développement et en particulier en Afrique, dans les PEID et dans les pays en situation de conflit/post-conflit. Les bénéficiaires sont des acteurs clés locaux qui recherchent des possibilités de renforcer la liberté de la presse et le développement des médias. Des projets sont proposés et mis en œuvre par les organisations bénéficiaires avec le concours d'experts de l'UNESCO sur la base d'indicateurs de développement des médias (IDM) reconnus au niveau international. Parmi les domaines dans lesquels le PIDC prévoit des mesures particulières et des initiatives spéciales figurent les médias communautaires, la fixation de normes relatives au développement des médias fondées sur les indicateurs de développement des médias de l'UNESCO, la sécurité des journalistes, en particulier le problème de l'impunité et enfin, la création de centres d'excellence pour l'éducation des journalistes en Afrique.

Couvrant les médias aussi bien nouveaux que traditionnels et englobant tous les domaines d'intervention clés du Plans d'action SMSI, les indicateurs de développement des médias (IDM) approuvés par le PIDC fournissent un outil clé pour les évaluations des parties prenantes visant à suivre les tendances du développement des médias au niveau aussi bien mondial que national, et à identifier les insuffisances existant dans ce domaine. Ces indicateurs mesurent cinq catégories : 1. Systèmes de réglementation et de contrôle ; 2. Pluralisme et diversité ; 3. Les médias comme plate-forme du discours démocratique ; 4. Capacité professionnelle et institutions auxiliaires ; 5. Capacité infrastructures. Les IDM sont de plus en plus reconnus par les organisations partenaires et les agences des Nations Unies. Ils sont également utilisés dans les documents CCA et PNUAD, ce qui en fait une partie intégrante de la collaboration interinstitutions et faisant appel à de multiples parties prenantes sur les médias et les programmes de bonne gouvernance. Plusieurs projets pilotes ont été mis en œuvre dans différentes régions (Mozambique, Croatie, Maldives, etc.) et ont prouvé l'intérêt pratique que présentent les indicateurs et permis d'acquérir une expérience précieuse pour ajuster les IDM.

Les descriptifs proposés dans ce domaine thématique porteront sur trois problèmes principaux : offrir des opportunités accrues à des médias libres, indépendants et pluralistes, promouvoir la participation des citoyens aux processus de décision et aux initiatives de développement, et encourager l'adoption de normes éthiques et professionnelles dans le domaine du journalisme.

Le PIDC a 30 ans d'expérience de la promotion des médias communautaires dans le monde entier. Son action, qui contribue puissamment à l'autonomisation des communautés marginalisées en leur donnant accès à l'information leur permet de tenir un discours éclairé sur le développement en offrant des opportunités aux radios communautaires et aux centres communautaires multimédias, et en encourageant les communautés à se prendre activement en charge. Les médias communautaires peuvent assurer le pluralisme de l'information, la diversité de son contenu et la représentation des différents groupes et intérêts de la société. Les principaux domaines d'action sont:

- La promotion des médias libres, indépendants et pluralistes ;
- Le renforcement des capacités des professionnels des médias;
- Le renforcement des médias communautaires.

Dans le cadre du soutien au développement des médias, incluant le PIDC, l'UNESCO encouragera également le développement de médias libres, indépendants et pluralistes. Le Public Service Broadcasting (PSB) diffuse des émissions financées par le public et destinées à celui-ci. Il n'est pas soumis à des ingérences politiques, ni à des pressions commerciales. Dans ce domaine, on encourage l'indépendance de la rédaction et la diversité des programmes, en appelant l'attention sur la liberté d'expression dans les médias, l'objectivité dans les reportages et la pratique du pluralisme tant au niveau des ressources humaines qu'à celui du contenu des programmes.

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) donne aux citoyens des connaissances essentielles sur les fonctions des médias, le rôle qu'ils jouent dans les sociétés démocratiques et la façon dont les citoyens peuvent évaluer la performance de leurs systèmes médiatiques par rapport aux rôles qu'on attend d'eux. Elle aide à éduquer des citoyens responsables, à renforcer leurs mécanismes de lecture et d'écriture ainsi que leur sens critique. Ce type d'éducation qui permet aux gens d'appréhender efficacement l'information et de produire du savoir est au cœur des objectifs du SMSI, et en un temps où la production et la disponibilité de contenu créé par les utilisateurs continuent à croître, il est de plus en plus reconnu que la population doit être familiarisée avec les médias et l'information pour pouvoir participer à la vie des sociétés modernes de l'information. L'éducation aux médias et à l'information est donc considérée comme nécessitant un renforcement des capacités au niveau de la demande.

La mission de l'UNESCO dans ce domaine consiste à encourager l'avènement de sociétés familiarisées avec les médias et l'information en contribuant à l'élaboration de politiques nationales d'éducation à l'information et aux médias, notamment dans le cadre de l'enseignement dispensé. Une importance particulière est accordée à la formation des enseignants pour les sensibiliser au rôle primordial de l'éducation à l'information et aux médias dans le processus d'enseignement. Cela leur permet également d'intégrer l'éducation à l'information et aux médias dans leur enseignement en leur fournissant les méthodes et les programmes pédagogiques appropriés.

La popularisation du contenu relatif au développement durable peut aider les personnes qui en ont le plus besoin à accéder à de nouvelles connaissances et à des informations à jour, en



particulier celles qui vivent dans des zones reculées et dont l'accès à l'éducation est limité. Les médias ont la capacité de fournir aux citoyens des informations susceptibles de les aider à améliorer leur santé, leur éducation et leurs sources de subsistance, et de les amener à se prendre en charge. Dans les pays en développement, la radio et la télévision sont des médias particulièrement efficaces pour diffuser l'information et le savoir auprès d'un vaste public. La promotion d'une communication responsable sur des questions comme le développement durable revêt maintenant une importance critique pour donner au grand public des connaissances essentielles pour l'épanouissement et le bien-être de chacun. Parmi les questions abordées figurent le changement climatique, le VIH/SIDA et d'autres problèmes mondiaux prioritaires. Les actions menées dans ce domaine sont les suivantes :

- Coopération internationale pour la diffusion de contenus et savoirs scientifiques vitaux par les services publics ainsi que par les syndicats et organismes régionaux de radiodiffusion;
- Soutien à des ateliers pour renforcer les capacités de reportage et donner aux journalistes les compétences nécessaires pour rendre compte efficacement des questions relatives à la science et à la santé;
- Encourager l'établissement de réseaux de journalistes et de partenariats dynamiques pour accroître l'accès à l'information et à des émissions en accès libre.

Le bas niveau des normes professionnelles dans les médias et l'absence de pratiques exemplaires en matière de déontologie journalistique entravent le développement de sociétés du savoir intégré. Les médias encouragent la transparence et le dialogue, et exigent la responsabilisation des dirigeants de la société. En promouvant un environnement favorable à la liberté d'expression, on encouragee une collaboration avec les intéressés pour établir des systèmes efficaces de responsabilisation médiatique fondés sur l'autorégulation, notamment l'adoption de codes déontologiques. Un soutien est accordé à des établissements et des centres de formation pour aider les professionnels des médias à s'attaquer aux problèmes, notamment éthiques, auxquels ils sont confrontés. Des normes internationalement reconnues sont renforcées dans les États membres, et l'établissement de solides réseaux locaux est encouragé pour élever le degré de protection, de professionnalisme, de responsabilité et d'indépendance des médias.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée pour le soutien au développement des médias incluant le PIDC est de l'ordre de 13,5 millions de dollars, dont 8,4 millions pour une action à l'échelon mondial, 2,3 millions pour la région Amérique latine/Caribbes, 1,6 million pour l'Afrique, 700 000 pour l'Asie et le Pacifique et 590 000 pour les États arabes. Un montant substantiel de ce domaine a été référencé sous le programme intersectoriel : « Actions en situation de post-conflit et post-catastrophe ».**

## **5.2 Créer un environnement favorable à la liberté d'expression**

La liberté d'expression et d'information est de plus en plus reconnue par la communauté internationale comme le cadre dans lesquels doivent s'inscrire de nombreuses stratégies relatives aux médias et au développement des technologies de l'information et de la communication, ainsi que les projets mis en œuvre dans les États membres. Il est fait appel pour cela à la collaboration des organismes professionnels, des médias, des ONG, des agences régionales, des donateurs et de l'ensemble du système des Nations Unies, et l'action menée s'inscrit dans le prolongement du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

L'amélioration de la sécurité des professionnels des médias reste un sujet de préoccupation critique, et l'Organisation est devenue l'un des principaux interlocuteurs des gouvernements et des associations de journalistes en vue de mieux assurer la sécurité des professionnels des médias par une action de sensibilisation et le renforcement des capacités institutionnelles. Parmi les principaux domaines d'intervention figurent la Journée mondiale de la liberté de la presse, les médias et la couverture des élections, la législation applicable aux médias, la Loi sur la liberté de l'information et la sécurité des journalistes.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la création d'un environnement propice à la liberté d'expression est de l'ordre de 2,4 millions de dollars, dont 1,8 million pour l'Afrique, 300 000 pour Amérique latine/Caraïbes, 200 000 pour une action à l'échelon mondial et 100 000 pour Asie/Pacifique. Un montant substantiel de ce domaine a été référencé sous le programme intersectoriel : « Actions en situation de post-conflit et post-catastrophe ».**

### **5.3 Accès à l'information et au savoir**

L'UNESCO aidera également à promouvoir un accès équitable et d'un coût abordable à l'information pour tous, en particulier dans le cadre du Programme Information pour tous (PIPT). Il est indispensable de mener une action visant à créer un environnement favorable qui facilite l'accès universel à l'information et au savoir pour édifier des sociétés du savoir intégré. L'action de l'UNESCO dans ce domaine consiste à fixer des normes, à susciter une prise de conscience et à suivre les progrès réalisés pour assurer l'accès universel à l'information et au savoir. Une attention particulière est accordée à l'Afrique et aux besoins des groupes et minorités autochtones à cet égard, et à la nécessité d'intégrer le souci d'égalité entre les sexes dans les interventions proposées. Les principaux problèmes rencontrés concernent l'accès à l'information et sa diffusion, la préservation de l'information, l'éthique de l'information, la promotion d'un contenu multilingue, les TIC contribuant à l'accès des jeunes à l'information pour les autonomiser dans les zones en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, et l'accès aux archives publiques et aux dossiers détenus par l'administration, en particulier dans les petits États insulaires en développement.

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), l'initiative de l'UNESCO en faveur de l'Éducation pour tous (EPT), le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et la Décennie de l'alphabétisation des Nations Unies sont autant d'initiatives qui accordent un rang de priorité élevé à l'amélioration de l'éducation dans le monde. L'utilisation des TIC dans et pour l'éducation est considérée à la fois comme une opportunité et comme une nécessité pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, pour aider à assurer un meilleur équilibre entre équité et excellence dans l'éducation et préparer les individus et la société à tirer parti des TIC, de plus en plus présentes dans toutes les sphères d'activité. Il s'agit donc de formuler effectivement à l'intention des États membres des recommandations relatives à des stratégies et des pratiques de TIC en vue de la création, de l'acquisition et du partage de connaissances. Parmi les principaux domaines d'action figurent :

- *Une formation pédagogique faisant appel aux TIC* : En combinant les compétences en matière de TIC avec les nouveaux points de vue sur la pédagogie, les programmes et l'organisation de l'école, il s'agit d'assurer le perfectionnement d'enseignants désireux d'utiliser les moyens offerts par les TIC pour améliorer leur enseignement, collaborer avec leurs collègues et peut-être se retrouver finalement à la pointe de l'innovation dans leur établissement.

- *La création d'un environnement favorable à l'accès libre (AL):* Accès libre pour les universités et les établissements du monde entier afin d'utiliser et de créer en ligne des revues académiques examinées par les pairs d'un point de vue scientifique.
- *Des stratégies pour les ressources éducatives libres (REL):* Transformer radicalement la fonction d'échange de l'Organisation en offrant certaines publications de l'UNESCO comme produits REL et permettre aux communautés d'utilisateurs de les copier, de les adapter et de les partager librement.
- *Les TIC pour l'enseignement supérieur:* Bibliothèque numérique multilingue de ressources éducatives mise à la disposition des établissements d'enseignement supérieur du monde entier.

Le patrimoine documentaire des bibliothèques et des archives constitue une mémoire nationale, un reflet de la diversité des cultures, liant le passé et le présent et façonnant l'avenir. Les mesures prises pour aider les États membres à préserver ce patrimoine revêtent donc une importance capitale pour la préservation des identités culturelles. Les objectifs poursuivis par l'UNESCO à cet égard consistent à faire prendre aux États membres conscience de l'importance de la préservation et de la pérennité des données pour assurer l'accès au savoir et maximiser le potentiel du programme Mémoire du monde de l'UNESCO en tant qu'autorité mondiale pour les questions de patrimoine documentaire, le renforcement du rôle de l'Organisation comme principal acteur dans le domaine de la préservation du patrimoine documentaire enregistré.

Le développement d'"infrastructures" inclut également l'élaboration de normes en matière d'information et d'outils de gestion. Les bibliothèques et les archives peuvent être considérées comme essentielles non seulement pour la libre circulation des idées, mais aussi pour la diffusion du savoir. L'UNESCO s'engage donc à renforcer les bibliothèques et les archives en tant qu'acteurs clés des sociétés du savoir, à favoriser leur accès au niveau global et communautaire en exploitant le potentiel des technologies numériques et du multilinguisme. L'action menée dans ce domaine consiste notamment à donner des directives techniques pour la création de contenu, la fixation de normes et d'une architecture du système, ainsi qu'à offrir une plate-forme précieuse pour la libre circulation de l'information, la solidarité internationale et la célébration de la diversité culturelle.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de l'accès à l'information et au savoir est de l'ordre de 11,7 millions de dollars, dont 6,9 millions pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2,1 millions pour une action à l'échelon mondial, 1,2 millions pour l'Afrique, 1,2 million pour l'Asie et le Pacifique et 250 000 pour les États arabes.**

#### **5.4 Formation des journalistes axée sur l'Afrique**

L'UNESCO reconnaît la nécessité absolue d'améliorer la formation des journalistes en renforçant les capacités des établissements existants. Les critères de l'UNESCO et l'étude sur les indicateurs de qualité des écoles de journalisme, intitulée "Identifier des centres d'excellence potentiels pour la formation des journalistes en Afrique", a révélé que "l'Afrique n'a pas besoin de nouvelles écoles de journalisme, mais plutôt d'un noyau d'excellents établissements qui aient un impact véritable et qui soient également au cœur d'un réseau plus vaste comprenant d'autres écoles". L'UNESCO a déjà identifié 21 centres d'excellence et de référence potentiels de toute l'Afrique à renforcer leurs capacités. Dans le cadre de cette action, on encourage également un compte-rendu de l'information tenant dûment compte des considérations de sexe.

L'action menée dans ce domaine consiste à apporter une aide dans sept secteurs clés :

- Programmes d'enseignement : application des programmes modèles de l'UNESCO et amélioration des systèmes d'évaluation;
- Formation du personnel : renforcement des capacités du corps enseignant par la formation et des programmes d'échange avec d'autres universités ;
- Matériels pédagogiques : mise à disposition des manuels rédigés dans les langues nationales et améliorer l'accès aux matériels pédagogiques;
- Centres d'information sur les médias : fourniture de matériel et d'équipements techniques suffisants pour assurer une formation aux médias traditionnels et modernes ;
- Gestion : renforcement de la gouvernance des établissements, de leur viabilité et de leur collaboration avec les médias ;
- Suivi des médias : renforcement des capacités à suivre le développement du secteur des médias ;
- Mise en réseau : création de réseaux régionaux, nationaux et internationaux d'écoles de journalisme et de médias.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de l'éducation des journalistes, en particulier en Afrique, porte sur un montant de l'ordre de 5 millions de dollars, dont 4,3 millions pour l'Afrique, 400 000 pour la région Amérique latine/Caraïbes et 300 000 pour l'Asie et le Pacifique.**

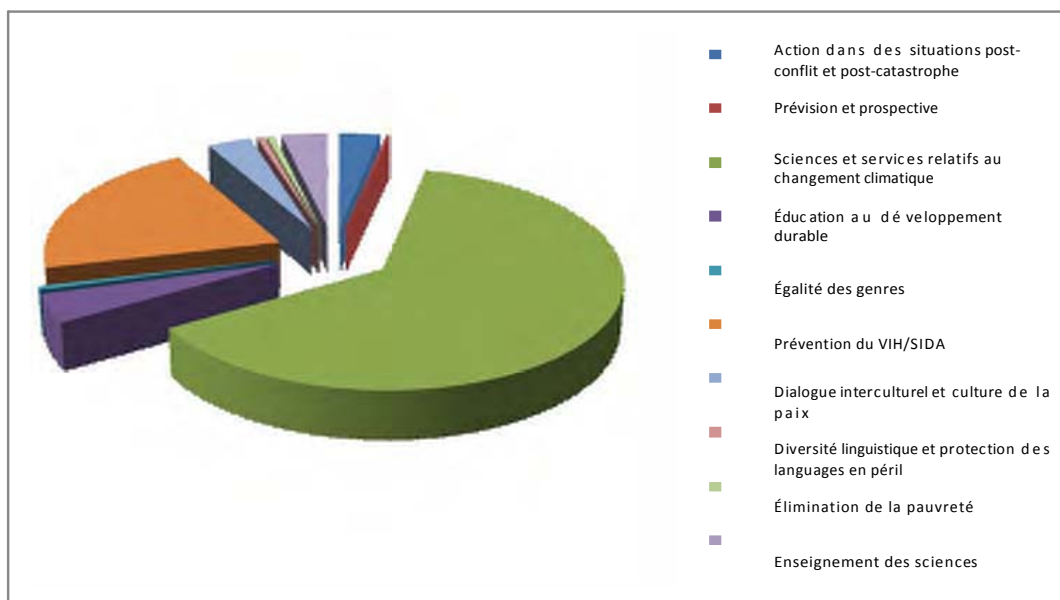
#### **AVANTAGES COMPARATIFS DE L'UNESCO DANS LES DOMAINES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION**

##### **L'UNESCO :**

- ✓ A, de par son mandat, un rôle unique à jouer pour promouvoir la libre circulation des idées par la parole et par l'image et pour maintenir, développer et diffuser le savoir.
- ✓ Tous ses autres domaines de compétence – à savoir l'éducation, la science et la culture – sont recoupés par la communication et l'information.
- ✓ Collabore avec les institutions spécialisées des Nations Unies, des organismes de développement bilatéraux et des organisations non gouvernementales internationales et régionales pour des activités de sensibilisation et de suivi.
- ✓ Joue un rôle clé dans la coordination, la facilitation et l'exécution de la grande orientation C7 "Téléenseignement" du Sommet sur la société de l'information (SMSI)
- ✓ Reconnaît la nécessité d'une meilleure coordination entre les donateurs et les agences des Nations Unies, ainsi que d'une communication et de réseaux de meilleure qualité pour optimiser les activités et utiliser au mieux des ressources financières limitées.

## 6. PROGRAMMES INTERSECTORIELS

L'interdisciplinarité et l'intersectorialité figurent parmi les principaux avantages comparatifs de l'UNESCO dans le système multilatéral, notamment par son aptitude à tirer parti des contributions combinées de différentes disciplines et de différents domaines de compétence pour s'attaquer aux problèmes complexes du monde contemporain, ce qui suscite le plus grand intérêt de la part de ses États membres. Un certain nombre de descriptifs figurant dans le CAP contribueront à cette approche interdisciplinaire visant à tenter de résoudre plus efficacement les problèmes mondiaux urgents. Au total, l'UNESCO s'efforce de lever environ 178 millions de dollars aux fins indiquées ci-dessous.



### 6.1 Éducation au développement durable

L'Organisation aide ses États membres à intégrer les principes de l'éducation au développement durable dans leurs politiques et leurs plans nationaux, notamment leurs politiques d'éducation. Durant la période biennale 2010-2011, l'UNESCO lance une initiative visant spécifiquement à s'attaquer au changement climatique par l'éducation (voir également "6.4 Changement climatique science and services" ci-après). Le changement climatique est maintenant reconnu comme un sujet de préoccupation mondiale qui doit s'inscrire dans le cadre de l'apprentissage et de l'éducation pour un avenir viable. À l'UNESCO, le programme d'éducation au développement durable (EDD) offre une plate-forme pour traiter du changement climatique par l'éducation. En s'appuyant systématiquement sur les trois fondements du développement durable – les piliers environnemental, social et économique – ainsi qu'en mettant en lumière ses dimensions culturelles et éthiques, l'EDD offre non seulement un cadre global de référence, mais aussi une approche enrichie par les contributions d'un grand nombre de disciplines et de secteurs. En plaçant la réponse de l'éducation au changement climatique dans le contexte de la durabilité, l'EDD lie ce problème clé aux autres problèmes de développement, en particulier aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de l'éducation au développement durable est de l'ordre de 7,5 millions de dollars, dont 2,2 millions pour l'Asie et le Pacifique, 2 millions pour l'Amérique latine/Caraïbes, 850 000 pour l'Afrique, 450 000 pour les États arabes et 2 millions pour une action à l'échelon mondial.**

## 6.2 Prévention du VIH et du SIDA

L'Organisation aide les États membres à s'attaquer à des problèmes transversaux tels que le VIH et le SIDA, dont les effets se font sentir sur l'ensemble du secteur de l'éducation. On renforcera encore davantage les capacités nationales pour élaborer des réponses au VIH et au SIDA à l'échelon de l'ensemble du secteur de l'éducation dans le cadre d'ÉDUSIDA et d'efforts du même ordre, en particulier en Afrique.

Une évaluation extérieure d'ONUSIDA récemment diffusée fait ressortir la diversité des aspects de l'épidémie de VIH dans le monde et la nécessité d'adapter en conséquence les réponses qui y sont apportées au contexte national. Pour aider les États membres à élaborer des politiques bien adaptées, appropriées à la culture locale et efficaces, il faut disposer d'une rétro-information dynamique et de recherches rendant compte avec précision des réalités locales, en particulier des préoccupations et des besoins de la population affectée. Les mesures prévues dans le cadre du CAP favoriseront des approches participatives reconnues comme un moyen efficace pour les communautés de formuler et déterminer les politiques et les programmes exécutés à leur intention, et de mener un dialogue public permettant aux populations de se prendre davantage en charge face à l'infection et de mettre fin à des préjugés profondément ancrés.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la prévention du VIH/SIDA est de l'ordre de 36,9 millions de dollars, dont 15,1 millions pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 3,6 millions pour l'Asie et le Pacifique, 2,2 millions pour l'Afrique et 16,1 millions pour une action à l'échelon mondial.**

## 6.3 Enseignement des sciences

Des politiques STI réussies nécessiteront une amélioration de l'enseignement des sciences à tous les niveaux, et du système éducatif sous tous ses aspects. Le développement durable et l'élimination de la pauvreté présupposent non seulement l'existence d'un personnel de haut niveau dans le domaine de la sciences et de l'ingénierie, mais aussi la compréhension par la population du fondement scientifique des choix qu'elle doit faire dans ses décisions et au quotidien. Une éducation scientifique de base doit faire partie de l'instruction de chaque citoyen. Il convient d'encourager un plus grand nombre d'élèves à embrasser la carrière de scientifique et d'ingénieur.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de l'éducation scientifique est de l'ordre de 6,3 millions de dollars, dont 2 millions pour l'Asie et le Pacifique, 1,9 million pour les États arabes, 1,7 million pour l'Afrique, près de 200 000 pour l'Amérique latine et les Caraïbes et un demi-million pour une action à l'échelon mondial.**

## 6.4 Sciences et services climatiques

L'UNESCO prend des initiatives relatives au changement climatique dans le cadre d'une approche interdisciplinaire qui réunit des spécialistes de programmes représentant tous les domaines de compétence de l'Organisation afin de s'attaquer à divers problèmes. Elle finance depuis des décennies l'acquisition de données climatiques et la recherche dans ce domaine, en patronnant le Programme mondial de recherche sur le climat. Elle participe, en outre, au Système mondial d'observation du climat et au Système mondial d'observation de l'océan, en particulier dans le cadre des travaux de la Commission océanographique intergouvernementale

(COI). Le changement climatique constitue un problème auquel l'ensemble du système des Nations Unies accorde la priorité absolue et ce que l'UNESCO ajoute au débat à ce sujet, ce sont ses aspects sociaux et éducatifs. Sa "Stratégie pour faire face au changement climatique" démontre clairement les avantages comparatifs de l'Organisation et son expertise au sein du système des Nations Unies. Il s'agit de :

- Créer et maintenir une base de connaissances sur le changement climatique fondée sur la science, l'évaluation, le suivi et l'alerte précoce. Il s'agit là d'un domaine pluridisciplinaire traité conjointement par l'UNESCO dans l'Initiative des Nations Unies « *Unis dans l'action face au changement climatique* »;
- Promouvoir l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à celui-ci grâce à une meilleure éducation dans ce domaine;
- Rendre l'UNESCO plus neutre du point de vue climatique.

Les propositions du CAP liées à la plate-forme sur le changement climatique concernent la poursuite d'une participation scientifique, notamment dans le domaine du carbone océanique. Elles prévoient également quelques mesures importantes dans l'éducation au changement climatique (voir également "6.1 Éducation au développement durable" ci-dessus). Il s'agit de créer en ligne un centre de pratiques et de matériels exemplaires pour l'éducation au climat, en liaison avec la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Les propositions formulées par l'UNESCO concernant le changement climatique et figurant dans le CAP soutiennent pleinement les États membres pour encourager l'éducation au changement climatique et le renforcement des capacités en vue d'une adaptation au changement climatique. Ces propositions visent également à rendre les pays en développement mieux à même de lever des fonds dans le domaine du carbone en faveur de REDD+ (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, conservation et renforcement des stocks de carbone).

Des conseils de politique générale sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelable seront également fournis aux pays en développement, étant donné que l'énergie renouvelable constitue un moyen efficace d'atténuer les effets du changement climatique. Plus fondamentalement, les interventions dans ce domaine sont censées aider à mettre fin à la pauvreté et améliorer la santé, en particulier des femmes et des enfants.

Enfin sont traités les aspects complexes des dimensions sociales et humaines du changement climatique en regroupant les travaux normatifs, analytiques et stratégiques des sciences sociales et humaines, des sciences naturelles et ceux des partenaires scientifiques internationaux les plus divers. Il est maintenant largement reconnu que la migration est et sera de plus en plus l'un des choix adaptés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Aujourd'hui, la question du lien entre le changement climatique et les migrations suscite un vif intérêt. L'UNESCO est consciente du fait que les efforts déployés pour effectuer des recherches et élaborer des politiques dans ce domaine restent limités. C'est pourquoi l'UNESCO, de concert avec les gouvernements et leurs nombreuses parties prenantes, peut agir visiblement en veillant à ce que tous ne se contentent pas de faire face au changement climatique d'une façon réactive et responsable, mais agissent également de façon proactive pour une adaptation efficace. Les projets de l'UNESCO concernant le changement climatique créeront des réseaux multidisciplinaires au niveau global et régional et démontreront amplement le rôle clé de médiateur digne de confiance et de point focal joué par l'Organisation lorsqu'il est nécessaire de mettre efficacement en oeuvre des passerelles entre recherche, politique et action.

Pour de plus amples détails sur les travaux de l'UNESCO concernant le changement climatique, on peut consulter le site : <http://www.unesco.org/fr/climatechange>

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre des sciences et services climatiques est de l'ordre de près de 112,1 millions de dollars, dont 88,1 millions pour une action à l'échelon mondial, 15,4 millions pour l'Asie et le Pacifique, 7,1 millions pour l'Afrique et 1,5 million pour la région Amérique latine/Caraïbes.**

### **6.5 Élimination de la pauvreté**

Dans le cadre de l'effort coordonné au sein du système des Nations Unies pour atteindre l'ODD 1, qui est de réduire de moitié le pourcentage de population souffrant de la faim et vivant dans une extrême pauvreté, l'UNESCO apporte sa contribution par des programmes et des projets présentant la pauvreté comme un déni des droits de l'homme. Cette approche lie la lutte contre la pauvreté aux notions d'obligations et de responsabilités de l'État dans le processus global d'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme, au niveau de la conception, de l'exécution, de l'évaluation et du suivi des politiques publiques. Parmi les projets soumis figurent des interventions ciblées au Brésil et en Chine au niveau municipal, ainsi que des publications spécialisées sous forme de manuels d'analyse des politiques inspirés d'une approche fondée sur les droits de l'homme et destinés aux autorités et aux ONG.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de l'élimination de la pauvreté est de l'ordre de 1,1 million de dollars, entièrement consacrés à la région Amérique latine/Caraïbes.**

### **6.6 Dialogue interculturel et culture de la paix**

Les fonds recherchés dans le cadre du CAP aideront l'UNESCO à favoriser l'avènement d'une culture de la paix par la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, notamment le dialogue interreligieux. Les descriptifs proposés complètent les activités du programme ordinaire visant à promouvoir la compréhension mutuelle et ont pour principal objectif de combattre les préjugés d'ordre culturel, ethnique et religieux qui font obstacle à la cohésion sociale et à la paix et également à un développement durable. Une aide sera apportée aux États membres à élaborer des politiques et/ou stratégies participatives en vue de renforcer, parmi les divers acteurs et groupes (jeunes, étudiants, enseignants, professionnels des médias, agents du patrimoine, secteur privé, etc.), les compétences interculturelles nécessaires à la cohabitation au-delà des différences de culture, de langue, de systèmes de croyances et de religion. Une attention particulière a été portée sur l'Afrique en enseignant l'histoire de ce continent, en renforçant les savoirs autochtones et l'éducation civique des jeunes qui s'influencent mutuellement de façon positive pour contribuer à une culture de la paix dans la région, comme en témoigne le Projet « la Route de l'esclave ».

La participation de l'UNESCO à l'Exposition mondiale 2010 de Shanghai a offert l'occasion de montrer, lors de la "Journée mondiale de la diversité culturelle, du dialogue et du développement", le 21 mai, comment les activités de l'Organisation contribuent à l' "Année internationale pour le rapprochement des cultures", pour laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a invité l'UNESCO à jouer un rôle de premier plan.



**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre du dialogue interculturel et de la culture de paix est de l'ordre de 5,9 millions de dollars, dont 3,2 millions pour des actions menées par l'UNESCO à l'échelon mondial, 1,6 million pour le projet de l'UNESCO « Priorité Afrique », 700 000 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et 450 000 pour les États arabes.**

#### **6.7 Diversité linguistique et protection des langues en péril**

La moitié des 6700 langues parlées aujourd'hui risquent de disparaître avant la fin du siècle et l'on ne pourra freiner ce processus que si les gouvernements et les communautés de locuteurs agissent sans tarder. Le Programme de l'UNESCO pour les langues en péril fait appel à la coopération internationale pour attirer l'attention sur cette situation sérieuse et promouvoir des solutions novatrices de la part des communautés, des experts et des autorités. L'UNESCO sollicite des fonds supplémentaires qui l'aideront à promouvoir la diversité linguistique en suivant et en soutenant la collecte de données linguistiques et les politiques en la matière, les compétences relatives au dialogue interculturel, mais également des matériels de sensibilisation et de promotion.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la diversité linguistique et de la protection des langues en péril dépasse légèrement un million de dollars, dont la moitié pour l'Afrique, 300 000 pour une action à l'échelon mondial, et 200 000 pour l'Asie et le Pacifique.**

#### **6.8 Égalité des sexes**

Ayant fait de l'égalité des genres l'une des deux priorités globales de sa Stratégie à moyen terme pour 2008-2013, et adopté un "Plan d'action en faveur de l'égalité des genres pour 2008-2013" qui indique la marche à suivre en vue de transformer les idéaux et engagements de l'UNESCO en mesures pratiques pour assurer concrètement l'égalité des sexes, l'Organisation est fermement résolue à promouvoir l'autonomisation des femmes, la défense de leurs droits et l'égalité des sexes suivant une double approche: (i) programmation tenant compte des questions de parité hommes-femmes (ii) intégration des questions de genre dans l'action menée dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information. Les actions menées par l'UNESCO dans ces domaines influenceront sur la réalisation de tous les objectifs de développement fixés au plan international, et elles contribueront au renforcement du travail de terrain en faveur du développement durable et de la paix mondiale. Plus précisément, la Division pour l'égalité des genres, chargée d'assurer la mise en œuvre de la priorité globale de l'UNESCO dans ce domaine, assume les responsabilités suivantes : donner des directives en vue de l'exécution de politiques concernant la programmation d'activités en faveur des femmes et prendre en compte les questions de genre au sein de l'UNESCO ; prendre, au sein de l'Organisation, de ses États membres et au niveau régional et mondial, un engagement politique envers l'égalité des genres et suivre l'exécution de la Priorité égalité des genres dans les programmes de l'UNESCO ; soutenir le renforcement des capacités à l'UNESCO et dans les États membres, en particulier en élaborant des approches globales et multidisciplinaires qui contribueront à la réalisation d'objectifs de développement approuvés à l'échelon international, en particulier de l'OMD 3 concernant l'égalité des sexes; coordonner les recherches de pointe sur les questions relatives à l'égalité des genres dans les domaines de compétence de l'UNESCO en vue de donner des conseils éclairés aux États membres et d'améliorer les données empiriques nécessaires à l'élaboration des politiques publiques ; concevoir et établir des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies, des OIG internationales et régionales, de grandes ONG internationales, des fondations privées et les

partenaires du secteur privé qui oeuvrent pour l'autonomisation des femmes et qui soutiennent les initiatives en faveur de l'égalité des sexes ; organiser des programmes d'orientation et de formation pour renforcer l'expertise et les compétences du personnel au sein et à l'extérieur de l'UNESCO pour planifier, mettre en oeuvre et suivre les initiatives sexospécifiques ou qui transcendent les genres ; promouvoir l'équilibre entre les sexes au Secrétariat de l'UNESCO, et suivre le plan d'action de l'UNESCO "Priorité égalité des genres pour 2008-2013".

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de l'égalité des genres est de l'ordre d'un million de dollars, consacré en totalité aux actions menées à l'échelon mondial.**

### **6.9 Action dans les situations de post-conflit et post-catastrophe**

L'UNESCO accorde une attention particulière aux pays en situation de post-conflit ou post-catastrophe, dans lesquelles les capacités nationales de planification et de gestion du redressement de reconstruction du système éducatif sont mises à rude épreuve. Par un mécanisme intersectoriel, l'UNESCO aide également les pays à intégrer des mesures visant à prévenir les conflits et les catastrophes et à s'y préparer.

Les médias locaux peuvent jouer un rôle vital dans la prévention des catastrophes et dans les situations immédiatement postérieures, où l'accès à l'information revêt une importance critique. La connaissance des langues des populations affectées et de leur contexte culturel et politique constitue un atout capital en pareille situation. L'UNESCO a pour but de renforcer les capacités de prévention des médias locaux et communautaires pour aider à fournir des informations qui peuvent sauver des vies. Elle s'emploie notamment à promouvoir un dialogue entre les professionnels des médias dans les zones de conflit et le monde extérieur. Il peut aussi s'agir de donner des conseils aux autorités des pays sortant d'un conflit pour les aider à établir une nouvelle législation relative aux médias mettant l'accent sur le renforcement de la liberté d'expression. Ce domaine thématique accorde une grande importance à l'établissement, entre les jeunes et les femmes, d'un réseau qui s'est révélé efficace au sein des communautés rurales locales.

En Afrique, l'UNESCO s'efforce de mettre en place des mécanismes efficaces pour réduire les conflits et aider les pays affectés par la guerre. Il s'agit ainsi de renforcer les capacités des diverses parties prenantes, de consolider la paix et de remettre en état les systèmes éducatifs, de rescolariser les jeunes, de former des instructeurs et d'aider à reconstruire et valoriser les identités culturelles, de protéger le patrimoine et d'acquérir l'infrastructure scientifique nécessaire au développement et à la diffusion du savoir.

En accordant une attention prioritaire aux pays sortant d'un conflit ou aux "pays fragiles", les descriptifs de projet renforceront encore davantage les programmes à l'appui de « Priorité Afrique ». Il s'agira de :

- Renforcer les capacités des États membres et des organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention et des mesures à prendre après un conflit ou une catastrophe : une assistance et une formation sont assurées aux organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'aux commissions nationales dans le cadre d'ateliers régionaux, qui consistent à partager des pratiques exemplaires, à mettre en place des mécanismes de coordination et à mener une action de sensibilisation en vue de la mobilisation de fonds à l'échelon international. L'objectif général est de contribuer au renforcement des capacités et à la réhabilitation institutionnelle.

- Renforcer l'action en faveur des groupes marginalisés et vulnérables, en particulier la jeunesse non scolarisée et les personnes déplacées dans leur propre pays. Il s'agit de renforcer les compétences en vue d'un emploi ou d'un travail autonome, et de promouvoir l'enseignement technique et professionnel, soutenu par l'éducation civique et la citoyenneté pour la cohésion sociale.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre des mesures à prendre après un conflit ou une catastrophe est de l'ordre de 5,6 millions de dollars, dont 2,45 millions pour une action à l'échelon mondial, 1,5 million pour l'Afrique, un million pour l'Europe et l'Amérique du Nord, et 600 000 pour les États arabes.**

#### **6.10 Prévision et prospective**

En tant que laboratoire d'idées, il est demandé à l'UNESCO de s'attaquer aux problèmes d'aujourd'hui et de demain. Sa fonction prospective a pour but de mettre les perspectives, les contributions et le soutien intellectuels au service de sa réflexion, de sa programmation et de son action. Il est essentiel d'aider les États membres à identifier les évolutions prévisibles, les tendances stratégiques et futures et de rechercher de nouvelles voies concrètes dans les domaines de l'éducation, des sciences naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture ainsi que de l'information et de la communication. La prévision et la prospective sont des activités interdisciplinaires qui ont pour but d'enrichir les débats publics internationaux et de faire mieux connaître les messages et les accomplissements de l'UNESCO. Par ses activités prospectives, l'UNESCO aide les États membres à renforcer leurs capacités et approches personnelles dans le domaine de la prospective.

**Dans le cadre du CAP, l'aide demandée au titre de la prévision et de la prospective est d'un demi-million de dollars, destiné en totalité à financer des actions menées à l'échelon mondial.**

## **7. SOUTIEN DU PROGRAMME**

Les secteurs et services de soutien de l'UNESCO jouent un rôle clé dans l'exécution des programmes et activités de l'Organisation. Ils contribuent également à la réponse que celle-ci apporte face aux problèmes susceptibles de se poser durant la réforme des Nations Unies. Pour maximiser l'impact des activités de l'UNESCO, des contributions volontaires extrabudgétaires sont nécessaires pour soutenir le programme en vue d'améliorer les pratiques de gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation, mettre en place des systèmes d'évaluation globaux, harmoniser les politiques budgétaires avec celles des autres organismes des Nations Unies, ou renforcer les capacités du personnel en ce qui concerne la question de l'égalité des sexes.

### **7.1 Unis dans l'action – contribution de l'UNESCO à l'activité conjointe des Nations Unies au niveau régional et national**

Les processus de réforme des Nations Unies et le souci d'une cohérence accrue au niveau de l'ensemble du système continuent à occuper un rang élevé parmi les préoccupations du système des Nations Unies, et déterminent l'action de l'UNESCO à tous les niveaux. La réforme de ce système repose sur une coordination interinstitutions efficace au niveau des pays par le biais d'une programmation commune entre ceux-ci ('Unis dans l'action'), en réponse aux priorités du développement national et en vue de réaliser des objectifs de développement approuvés au plan international. Pour la période biennale 2010-2011, 74 pays de toutes les parties du monde sont censés présenter leurs documents PNUAD. Il sera donc important d'apporter en temps voulu un soutien au personnel de l'UNESCO chargé de l'engagement programmatique de l'Organisation dans la présentation du PNUAD ainsi que d'organiser des séances de formation sur le nouveau kit de soutien PNUAD (directives et plan d'action PNUAD, rapport annuel, etc.). Les efforts devront également être maintenus pour soutenir les pays pilotes de l'initiative 'Unis dans l'action', les pays jugés capables d'opérer sans supervision, ainsi que les autres pays qui déploient des efforts pour améliorer la cohérence de l'ensemble du système. De plus, le système des Nations Unies s'efforce d'assurer une coordination et une cohérence plus grandes au niveau régional, notamment par le biais des GNUD régionaux/ Équipes de directeurs régionaux, dont l'UNESCO est un membre actif. Les interventions dans ce domaine porteront sur la formation, le partage du savoir et le renforcement des capacités du personnel de l'UNESCO en rapport avec les divers processus de réforme des Nations Unies et 'Unis dans l'action'. Elles viseront également à échanger des expériences et des connaissances, à identifier les problèmes et les pratiques exemplaires et à formuler les positions institutionnelles de l'UNESCO en rassemblant du personnel des Bureaux hors Siège et du Siège (tant des services centraux que des secteurs du programme), ainsi que des représentants d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires extérieurs, le cas échéant.

### **7.2 Gestion axée sur les résultats (RBM et gestion du risque)**

La gestion axée sur les résultats (RBM) est essentielle pour une culture de la responsabilité exprimée en résultats, produits et effets escomptés. La RBM constitue un élément central de la programmation, des opérations et du suivi de l'Organisation, et elle détermine de façon critique la responsabilisation, l'efficacité et l'efficience de l'exécution et de la gestion des programmes, notamment en assurant le respect des priorités nationales. L'action proposée est justifiée par la nécessité de renforcer constamment les compétences et les capacités du personnel en matière de RBM et plus particulièrement les techniques de suivi des résultats et ainsi que de leur compte-rendu.

L'assurance de la qualité et la gestion des évaluations constituent pour l'UNESCO des outils primordiaux pour identifier les principaux enseignements pouvant être appliqués dans la détermination de l'orientation stratégique future de l'Organisation et rendre ses programmes plus efficaces. Les donateurs sont invités à apporter des contributions volontaires pour financer une évaluation externe indépendante de l'UNESCO, visant à formuler des recommandations à son intention pour lui permettre de répondre aux besoins et aux défis de demain.

L'évaluation prendra en compte les changements cumulatifs et les réformes récentes, les problèmes à prévoir et les tendances significatives.

### **7.3 Eco-responsabiliser l'UNESCO**

Il est nécessaire d'apporter un soutien à l'UNESCO pour les programmes de développement durable, et ce, au plan aussi bien interne qu'externe. La proposition concerne une initiative proactive interne visant à assurer de la part de l'UNESCO une plus grande neutralité climatique, à recenser les possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à mettre progressivement en œuvre une stratégie climatique dans le cadre de politiques et de procédures administratives plus modernes.

## **DIRECTIVES RELATIVES À L'ACCÈS AU CAP EN LIGNE ET AUX RECHERCHES SUR SON SITE**

On trouvera de plus amples détails sur les diverses activités que comprend le CAP sur le site de l'UNESCO: <http://www.unesco.org/fr/donors>, où l'on peut effectuer une recherche par thème ou région, par exemple.

Les demandes de renseignements sur le CAP ou les modalités d'une coopération avec l'UNESCO dans les divers domaines que comprend le CAP peuvent également être adressées à la Division de la coopération avec les sources de financement. Le responsable à contacter est M. Akio Arata, Directeur, [a.arata@unesco.org](mailto:a.arata@unesco.org), +33 (0) 1 45 68 14 14.

On trouvera ci-après une liste d'aperçus thématiques sur chaque domaine d'activité afin de faciliter vos recherches en ligne sur le CAP.

### **APERÇUS THÉMATIQUES CONCERNANT L'ÉDUCATION**

**Analyse, planification et gestion de la politique d'éducation au niveau de l'ensemble du secteur**

**Alphabétisation**

**Enseignants**

**Enseignement et formation techniques et professionnels**

**Mise en place de systèmes éducatifs efficaces depuis la protection et l'éducation de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur**

**Éducation des filles et des femmes**

**Coordination globale de l'EPT et suivi des instruments normatifs**

### **APERÇUS THÉMATIQUES CONCERNANT LES SCIENCES NATURELLES**

**Science, technologie, ingénierie et innovation au service du développement**

**L'eau, source de vie**

**Sciences et services océaniques pour la protection des écosystèmes côtiers et océaniques**

**Biodiversité et services des écosystèmes**

**Préparation aux catastrophes et atténuation de leurs effets**

**APERÇUS THÉMATIQUES CONCERNANT LES SCIENCES SOCIALES  
ET HUMAINES**

**Action face aux nouveaux problèmes sociaux dans le cadre du programme MOST**  
(Gestion des transformations sociales)

**Renforcement des politiques relatives aux droits de l'homme dans les domaines de  
compétence de l'UNESCO**

**Éthique de la science et de la technologie**

**Maximisation de la valeur du sport et promotion de la lutte antidopage dans le sport**

**Égalité des genres et droits des femmes**

**Promotion des jeunes**

**APERÇUS THÉMATIQUES CONCERNANT LA CULTURE**

**Intégration de la culture dans les politiques et programmes de développement**

**Protection, conservation et sauvegarde du patrimoine culturel**

**Expressions et industries culturelles**

**APERÇUS THÉMATIQUES CONCERNANT LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION**

**Soutien au développement des médias, incluant le PIDC**

**Création d'un environnement favorable à la liberté d'expression**

**Accès à l'information et au savoir**

**Formation des journalistes, en particulier en Afrique**

## **APERÇUS THÉMATIQUES CONCERNANT LES PROGRAMMES INTERSECTORIELS**

**Éducation au développement durable**

**Prévention du VIH et SIDA**

**Enseignement des sciences**

**Sciences et services climatiques**

**Élimination de la pauvreté**

**Dialogue interculturel et culture de la paix**

**Diversité linguistique et protection des langues en péril**

**Égalité des genres**

**Action consécutive à un conflit ou à une catastrophe**

**Prévision et prospective**

## **APERÇUS THÉMATIQUES CONCERNANT LE SOUTIEN DU PROGRAMME**

**« Unis dans l'action » – contribution de l'UNESCO aux activités conjointes des Nations Unies au niveau régional et national**

**Gestion axée sur les résultats (RBM et gestion du risque)**

**Eco-responsabilisation de l'UNESCO**



## LE PROCESSUS DE FINANCEMENT : COMMENT PROCÉDER?

Le fait que le CAP indique les domaines thématiques pour lesquels l'UNESCO s'efforce de lever des fonds permet également aux donateurs et aux partenaires d'harmoniser plus facilement leurs priorités avec celles de l'UNESCO, et de déterminer exactement par où commencer une coopération.

Pour sa part, l'UNESCO s'efforcera de prendre contact avec ses partenaires aussi bien actuels que potentiels en leur donnant des informations sur les possibilités de coopération dans le cadre du CAP et de les aider à choisir des projets conformes à leurs priorités et à leurs intérêts. À cet égard, le CAP servira de référence pour le travail de planification à effectuer avec les partenaires existants par le biais des mécanismes de consultation en place comme les consultations bilatérales annuelles et les réunions du comité directeur dans le cadre des partenariats établis. Pour obtenir un large soutien aux priorités de l'UNESCO, qui sont aussi celles de plusieurs donateurs et partenaires, l'Organisation s'efforcera également, chaque fois que cela sera possible, d'organiser des consultations avec les donateurs et les partenaires, au Siège comme à l'extérieur.

À cet égard, pour faire avancer la coopération dans ces domaines et pour assurer la concentration du programme et son exécution flexible, l'UNESCO a une nette préférence pour des crédits non spécifiques ou à affectation souple dans le cadre d'un financement commun. En même temps, le cas échéant et selon les préférences de certains donateurs, elle continuera à recevoir des ressources dans le cadre de fonds en dépôt individuels, les états financiers et les rapports narratifs appropriés étant transmis au donateur concerné.

Pour réaliser les objectifs ambitieux énoncés dans le CAP, l'UNESCO reçoit volontiers des ressources financières, par exemple sous forme de détachement d'experts, de contributions en nature comme du matériel, et le partage de connaissances, d'expertise et de compétences qui peuvent accroître les effets de ses programmes. Elle crée avec un large éventail de partenaires du secteur privé des liens consistant par exemple à partager des ressources non financières comme celles décrites plus haut. Sa coopération avec des partenaires du secteur privé peut inclure des partenariats stratégiques approfondis liés aux activités fondamentales de ses partenaires privés. Dans ce contexte, le CAP constitue également un espace de dialogue sur les moyens de réaliser les objectifs stratégiques prioritaires, ce à quoi chacune des parties contribuera à hauteur de la valeur ajoutée respective qu'elle apporte. Les partenaires privés potentiels désireux de collaborer avec l'UNESCO devraient également adresser leurs requêtes à la Division de la coopération avec les sources de financement (voir plus haut pour les modalités détaillées de contact).

Il convient enfin de noter que le CAP est un document vivant. Il sera régulièrement mis à jour pour rendre compte des nouveaux besoins et opportunités de financement liés à des circonstances imprévues telles que celles qui apparaissent après un conflit ou une catastrophe. Par ailleurs, on procédera chaque année à une mise à jour approfondie de l'ensemble du CAP pour tenir compte de l'évolution des besoins en développement et de l'économie politique des États membres de l'UNESCO. Ces mises à jour et ces ajustements seront accessibles sur la version en ligne du CAP. L'UNESCO est prête à faire office de plate-forme de soutien pour la mise en oeuvre de tous les programmes, et à fournir un système d'outils et une gestion du savoir adéquats dans ses domaines de compétence. Notre partenariat avec vous est toutefois vital si nous voulons que nos efforts et nos progrès aient un véritable impact. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce partenariat et espérons que vous souhaitez apporter votre contribution financière à notre Organisation et à son portefeuille de programmes présenté dans le CAP.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Contact:  
M<sup>l</sup> Akio Arata  
Directeur  
Tel: +33 (0) 145681414  
e-mail: [a.arata@unesco.org](mailto:a.arata@unesco.org)

**UNESCO**  
**7, Place de Fontenoy**  
**75352 Paris 07 SP, France**  
**[www.unesco.org](http://www.unesco.org)**